



S.M le Roi reçoit une lettre du Premier ministre de l'Etat d'Israël

*“Reconnaissance de Tel-Aviv
de la souveraineté du Maroc sur
le territoire du Sahara occidental”*

Lire le communiqué du Cabinet Royal en page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 9973

Mercredi 19 Juillet 2023

Le Maroc de plus en plus conforté dans son droit

*Israël rejoint le rang des nombreux pays
reconnaissant la pleine souveraineté
du Royaume sur son Sahara*



Pages 2-3-4-5-6



Au nom des Ittihadis, le Premier secrétaire déplore la disparition d'Abdelmalek El Jeddaoui

Le militant ittihadiste Abdelmalek El Jeddaoui vient de rendre l'âme. En ces douloureuses circonstances, le Premier secrétaire du parti, Driss Lachgar, a fait part dans une oraison funèbre des grandes qualités ayant caractérisé le défunt tout au long de sa vie, aussi bien sur le plan humain que professionnel.

Driss Lachgar n'a pas manqué de souligner qu'Abdelmalek El Jeddaoui fut un grand militant, imbu des valeurs patriotiques et progressistes. Un éminent militant au sein de l'Union nationale des forces populaires qui est resté fidèle à son engagement et à ses idées durant les années de plomb. Abdelmalek El Jeddaoui avait regagné la Russie au temps de l'Union Soviétique pour poursuivre ses études supérieures et décrocher le diplôme d'ingénieur en chimie, avant de retrouver son pays pour exercer en tant que professeur à l'Université Mohammed V de Rabat de 1971 à 1981. Il avait occupé le poste de secrétaire général du Sne-Sup de la période allant de février 1974 à janvier 1977.

Le regretté avait aussi été chargé de la fonction de directeur des Affaires arabes et islamiques au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, ainsi que de celle de directeur de la coopération économique et la coordination sectorielle au sein dudit ministère.

Abdelmalek El Jeddaoui a bénéficié de la confiance de S.M le Roi, après avoir été nommé ambassadeur du Royaume en Suède de 1999 à 2000 et à la Fédération de Russie de 2000 à 2005, a rappelé le Premier secrétaire.

Ses hautes fonctions ne l'ont pas empêché, au sein des organisations du parti, d'apporter sa touche et son savoir en matière de diplomatie parallèle, œuvrant jusqu'au bout sur le terrain avant que la maladie ne l'affaiblisse.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

S.M le Roi reçoit une lettre du Premier ministre de l'Etat d'Israël *“Reconnaissance de Tel Aviv de la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental”*



Ci-dessous un communiqué du Cabinet Royal:

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu une lettre du Premier Ministre de l'Etat d'Israël, Son Excellence Monsieur Benjamin Netanyahu.

Par cette lettre, le Premier Ministre israélien a porté à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, la décision de l'Etat d'Israël de "reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental".

A cet égard, le Premier Ministre israélien a indiqué que cette position de son pays sera "reflétée dans

tous les actes et les documents pertinents du Gouvernement israélien".

Il a souligné, en outre, que ladite décision sera "transmise aux Nations unies, aux organisations régionales et internationales dont Israël est membre, ainsi qu'à tous les pays avec lesquels Israël entretient des relations diplomatiques".

Dans Sa lettre au Souverain, le Premier Ministre israélien a informé qu'Israël examine positivement "l'ouverture d'un Consulat dans la ville de Dakhla", et ce dans le cadre de la concrétisation de cette décision d'Etat".



Le Maroc de plus en plus conforté dans son droit

Israël rejoint le rang des nombreux pays reconnaissant la pleine souveraineté du Royaume sur son Sahara

«C'est un nouveau pas en avant qui ouvre une nouvelle étape». C'est avec ces mots que le chercheur marocain Moussaoui Ajlouï a commenté la reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara.

C'est le Cabinet Royal qui a annoncé cette bonne nouvelle dans un communiqué rendu public lundi dernier informant l'opinion publique de la lettre que le Souverain a reçue du Premier ministre de l'Etat d'Israël, Benjamin Netanyahu.

«Par cette lettre, le Premier ministre israélien a porté à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, la décision de l'Etat d'Israël de "reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental"», lit-on dans ce communiqué.

«L'importance de cette reconnaissance réside avant tout dans le développement des relations bilatérales entre le Maroc et Israël surtout dans les domaines économique, sécuritaire, militaire et financier», a déclaré Moussaoui Ajlouï, chercheur associé à Ames-Center, dans une déclaration à Libé.

Il y a lieu de noter que «le Premier ministre israélien a indiqué que la position de son pays sera reflétée dans tous les actes et les documents pertinents du gouvernement israélien» et «que ladite décision sera transmise aux Nations unies, aux organisations régionales et internationales dont Israël est membre, ainsi qu'à tous les pays avec lesquels Israël

entretient des relations diplomatiques».

En outre, Benjamin Netanyahu a informé le Souverain qu'Israël «examine positivement l'ouverture d'un consulat dans la ville de Dakhla».

«Cela signifie qu'on pourrait assister prochainement à l'élévation du statut du bureau de liaison à Rabat au rang d'ambassade. Car, l'on ne peut concevoir l'ouverture d'un consulat israélien à Dakhla sans l'ouverture préalablement d'une ambassade à Rabat. Et c'est peut-être ce qu'ont relevé les médias israéliens à propos de la nomination du premier attaché militaire au Maroc», a fait savoir notre interlocuteur.

Selon Moussaoui Ajlouï, cette reconnaissance était prévisible surtout depuis la visite du président de la Knesset, Amir Ohana, au Royaume en juin dernier. «Je l'ai dit avant et je le redis maintenant, en tant que président de la Knesset, très clairement: Israël devrait aller de l'avant vers cet objectif de reconnaissance de la marocanité du Sahara, tout comme notre allié le plus proche, les Etats-Unis d'Amérique», a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse tenue à l'issue d'une rencontre avec le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami.

Par ailleurs, Moussaoui Ajlouï a rappelé le discours Royal du 20 août 2022, et dans lequel S.M le Roi Mohammed VI a souligné clairement que le développement des relations

de Rabat avec les autres pays du monde est intimement lié à leur position quant à la question du Sahara marocain. «Je voudrais adresser un message clair à tout le monde : le dossier du Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international. C'est aussi clairement et simplement l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats qu'il établit», a précisé le Souverain dans ledit discours prononcé à l'occasion du 69^e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

Cette nouvelle reconnaissance est, selon Moussaoui Ajlouï, un message aux autres pays qui hésitent encore à faire un pas décisif ou «à sortir de la zone de confort», notamment la France.

«Ou bien ces pays s'inscrivent dans le processus qui est en marche en appuyant la souveraineté du Maroc sur son Sahara, ou bien ils resteront à l'écart», a martelé le chercheur marocain.

Dans son analyse, Moussaoui Ajlouï a mis l'accent sur un autre point lié à l'accord tripartite signé en 2020 entre le Maroc, les Etats-Unis et Israël.

«Il ressort du cours des événements que la reconnaissance israélienne de la marocanité du Sahara n'a rien à voir avec l'accord tripartite, qui restera ouvert, car il y a des engagements à honorer par les parties prenantes à cet accord», a précisé notre interlocuteur. Et d'ajouter : «A titre d'exemple, l'accord

contient des engagements particuliers pour les Etats-Unis, notamment l'ouverture d'un consulat dans le Sahara. Certes, un pas a été franchi en ouvrant un consulat virtuel et l'administration Biden ne fait plus la distinction entre les provinces du Sud et le reste du Royaume dans tous ses rapports et cartes officiels, mais le Maroc attend toujours que les Etats-Unis d'Amérique remplissent ce qu'ils ont signé dans ledit accord. Ils l'ont compris et ont commencé à envoyer des délégations à Dakhla et à Laâyoune, mais dans le cadre de programmes de jeunesse, de développement, entre autres. Mais pour le Maroc, cela ne suffit pas. Pour cette raison, nous ne pouvons pas lier la reconnaissance israélienne de la marocanité du Sahara à l'accord tripartite».

Par ailleurs, Moussaoui Ajlouï a souligné que le développement des relations entre Rabat et Tel-Aviv ne peut se faire en aucun cas au détriment des droits des Palestiniens.

«Israël connaît cet état de fait et sait que le Souverain a un statut particulier en tant que président du Comité Al-Qods. Pour cela, la position du Maroc vis-à-vis de ce qui se passe dans les territoires palestiniens reste inchangée. C'est pourquoi, le Maroc a condamné à plusieurs reprises ce qui se passe à Al Qods ou à Jénine», a conclu Moussaoui Ajlouï, tout en souhaitant que cette nouvelle reconnaissance ouvre la voie au déblocage de la situation au Proche-Orient.

Mourad Tabet

Mbarka Bouaida : *La reconnaissance israélienne, une décision juste et historique*



La reconnaissance par l'Etat d'Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara est une décision "juste et historique", qui vient conforter "la justesse de la question nationale", a souligné la présidente de l'Association des régions du Maroc (ARM) et du Conseil régional de Guelmim-Oued Noun Mbarka Bouaida.

Cette décision vient s'ajouter à l'ensemble des reconnaissances que le Maroc a pu engranger ces dernières années, grâce aux Hautes Orientations de SM le Roi Moham-

med VI, a-t-elle précisé dans une déclaration à la MAP.

Elle a également estimé que cette reconnaissance israélienne aura, sans nul doute, des retombées très positives sur la scène internationale, puisque, a-t-elle fait observer, le Premier ministre israélien affirme qu'il y aura une harmonisation des actes et des documents pertinents du gouvernement israélien par rapport à cette décision, qui sera également transmise aux Nations unies et à l'ensemble des organisations dont Israël est membre.

Un communiqué du Cabinet Royal a annoncé plus tôt dans la journée que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu une lettre du Premier ministre de l'Etat d'Israël, Son Excellence Monsieur Benyamin Netanyahu par laquelle le Chef du gouvernement Israélien a porté à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi la décision de l'Etat d'Israël de "reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental".

A cet égard, le Premier ministre israélien a indiqué que cette position de son pays sera "reflétée dans tous les actes et les documents pertinents du gouvernement israélien".

Il a souligné, en outre, que ladite décision sera "transmise aux Nations unies, aux organisations régionales et internationales dont Israël est membre, ainsi qu'à tous les pays avec lesquels Israël entretient des relations diplomatiques".

Dans Sa lettre au Souverain, le Premier ministre israélien a informé qu'Israël examine positivement "l'ouverture d'un consulat dans la ville de Dakhla", et ce dans le cadre de la concrétisation de cette décision d'Etat.

Erragheb Hormatallah : *La reconnaissance israélienne conforte les efforts du Royaume pour trouver une solution définitive à ce différend artificiel*



La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara conforte les efforts diplomatiques déployés par le Royaume, sous la Vision Sage de SM le Roi Mohammed VI, pour trouver une solution définitive à ce différend artificiel, a indiqué le président du Conseil communal de Dakhla, Erragheb Hormatallah.

Dans une déclaration à la MAP, M. Hormatallah a affirmé que cette décision s'inscrit dans le sillage de la série de reconnaissances par plusieurs puissances mondiales, à leur tête les Etats-Unis, de la marocanité du Sahara.

Cette décision est le fruit des efforts diplomatiques inlassables déployés par le Maroc et qui ont été couronnés par des positions de soutien claires émanant de plusieurs pays à travers le monde, a-t-il ajouté.

Le président du Conseil communal de Dakhla a fait observer que la reconnaissance is-

raélienne aura un impact très important sur l'ensemble des provinces du Sud en termes d'attractivité de nouveaux investissements, notamment dans le domaine de l'agriculture dans lequel Israël se veut un pays pionnier.

"En tant qu'élus et habitants de la ville de Dakhla, nous avons accueilli avec une très grande satisfaction la reconnaissance par l'Etat d'Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara", une décision qui aura des retombées positives sur les habitants de la région de Dakhla et l'ensemble des provinces du Sud du Maroc, a-t-il conclu.

Hassan Talbi : *La reconnaissance israélienne conforte la politique clairvoyante de SM le Roi*

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara conforte la sagesse et la politique clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI, a affirmé le président du Conseil communal de Guelmim, Hassan Talbi.

Cette décision offre l'opportunité de renforcer les relations entre le Royaume et Israël et de promouvoir la coopération bilatérale sur

les plans politique et économique, a-t-il dit dans une déclaration à la presse.

Cette reconnaissance vient confirmer que le Maroc restera dans son Sahara et que le Sahara demeurera dans son Maroc, a-t-il poursuivi, faisant savoir que les fils des provinces du Sud sont fiers de leur marocanité et constamment mobilisés derrière SM le Roi.

Sidi Hamdi Ould Errachid : *La reconnaissance israélienne, un acquis qui s'ajoute aux victoires réalisées grâce à la clairvoyance de SM le Roi*



La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara est un acquis qui vient s'ajouter aux victoires réalisées par le Maroc à la faveur de la sagesse et la clairvoyance de SM le Roi Mohammed VI, a souligné, lundi, le président du Conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, Hamdi Ould Errachid.

Cette reconnaissance, forte de son caractère juridique et de ses termes, est un grand acquis de la diplomatie marocaine, a indiqué M. Ould Errachid dans une déclaration à la presse.

La population des provinces du Sud salue toutes les démarches menées par le Souverain qui se sont traduites en grands acquis dont tous les Marocains en tirent bénéfice, a-t-il ajouté.

El Khattat Yanja : *La reconnaissance israélienne est "une importante victoire diplomatique" aux grandes significations politiques*



La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara est une "importante victoire diplomatique" aux grandes significations politiques et retombées économiques sur l'ensemble des provinces du Sud du Royaume, a indiqué le président du Conseil de la région de Dakhla-Oued Eddahab, El Khattat Yanja. Dans une déclaration à la MAP, M. Yanja a qualifié cette reconnaissance d'"événement extrêmement important qui a de grandes significations politiques et d'importantes retombées économiques", notant qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'élan de soutien qu'apportent différents pays du monde aux efforts déployés par le Maroc pour trouver un règlement définitif à la question du Sahara.

Cette décision "consolide grandement la position du Maroc à l'international étant donné les relations fortes qu'entretient l'Etat d'Israël avec plusieurs pays et puissances mondiales comme les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Espagne", a ajouté M. Yanja, soulignant que Tel-Aviv usera de ses bonnes relations avec nombre de pays du monde pour conforter davantage le Maroc dans son intégrité territoriale.

Le président du Conseil régional a également affirmé que cette position israélienne se veut un "énorme revers criant" et un "coup dur pour les thèses séparatistes",

relevant qu'elle ne peut être dissociée de la série de reconnaissances par plusieurs pays à travers le globe de la pertinence du plan marocain d'autonomie comme seule base de solution au différend artificiel autour du Sahara marocain.

L'ouverture prochaine d'un consulat israélien à Dakhla est aussi un "tournant décisif dans la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud" et constitue également une importante décision qui est de nature à renforcer le rôle que joue la région de Dakhla en tant que porte d'entrée économique vers l'Afrique subsaharienne, a-t-il soutenu.

"En tant qu'élus et représentants des habitants de la ville de Dakhla, nous saluons vivement cette importante décision de l'Etat d'Israël et la considérons hautement à sa juste valeur" car elle appuie le Maroc dans ses droits légitimes sur son Sahara et ouvre de nouvelles perspectives d'investissements et de développement pour l'ensemble des provinces du Sud du Maroc, a-t-il conclu.

Eric Ciotti lance un appel à la France*La souveraineté du Maroc est indiscutable*

Le président du parti Les Républicains, Eric Ciotti, s'est réjoui, lundi, de la reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara, ap-

pelant la France à contribuer au règlement de cette "question stratégique".

"Je me réjouis de la reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara. La souveraineté du Maroc est indiscutable", a réagi M. Ciotti dans un tweet.

Le patron des Républicains (droite) a appelé à cet effet la France à "résoudre cette question stratégique".

Un communiqué du Cabinet Royal a annoncé, lundi, que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu une lettre du Premier ministre de l'Etat d'Israël, Benjamin Netanyahu par laquelle il a porté à la Très Haute Attention du Souverain la décision de son pays de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

A cet égard, le Premier ministre israélien a indiqué que cette position de son pays sera "reflétée dans tous les actes et les documents pertinents du Gouvernement israélien". Il a souligné, en outre, que ladite décision sera "transmise aux Nations Unies, aux organisations régionales et internationales dont Israël est membre, ainsi qu'à tous les pays avec lesquels Israël entretient des relations diplomatiques".

Bruno Fuchs : La France ne peut plus faire l'autruche

Le député français et porte-parole du Mouvement démocrate (MoDem), Bruno Fuchs, a salué la décision "très forte" d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara, estimant que la France "ne peut plus faire l'autruche".

"La France qui voit ses relations se dégrader jour après jour avec son allié marocain ne peut plus faire l'autruche. Elle doit prendre une position", a tweeté M. Fuchs. Le député français et secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie a également souligné la "décision très forte et audacieuse que vient de prendre Israël".

**Yehuda Lanery : La décision de l'Etat d'Israël est une reconnaissance du rôle de SM le Roi dans la consolidation de la paix au Moyen-Orient**

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara est aussi une reconnaissance du rôle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la consoli-

dation du processus de paix au Moyen-Orient, a affirmé Yehuda Lanery, ancien ambassadeur représentant permanent d'Israël aux Nations unies.

Il s'agit d'une bonne décision qui constitue un développement important dans les relations entre les deux pays, a souligné le diplomate israélien dans une déclaration à la MAP, notant que cette décision attendue est en droite ligne avec le développement des relations entre les deux Etats.

Sur le plan bilatéral, cette reconnaissance renforcera les liens entre les deux pays dans les différents domaines politiques, économiques, commerciaux et culturels, a-t-il ajouté.

Il s'est dit convaincu que SM le Roi est déterminé à instaurer la paix qui est à même de changer l'histoire au niveau de la région, contribuer à l'apaisement et mettre en place un cadre de vie commun dans la paix et la stabilité.

Takashi Shinouzuka : La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, illustration de la très grande clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara démontre une nouvelle fois « la très grande clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI », a indiqué mardi l'ancien ambassadeur japonais, Takashi Shinouzuka.

«J'ai été très impressionné par ce nouveau développement qui démontre une nouvelle fois la très grande clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI », a dit M. Shinouzuka dans une déclaration à la MAP. Soulignant le rôle important que le Maroc joue en faveur de la paix au Moyen-Orient, M. Shinouzuka s'est félicité de la dynamique créée par la décision de nombreux pays



d'ouvrir des consulats dans les provinces du Sud du Maroc. Il a relevé que la décision d'Israël de reconnaître la marocanité du Sahara et d'ouvrir un consulat dans la ville de Dakhla devrait donner une nouvelle impulsion à cette dynamique.

Sur le plan des investis-

sements, le diplomate a tenu à souligner que les capitaux juifs aux États-Unis et de par le monde devraient s'intéresser davantage à la région. Les capitaux européens, qui ont déjà manifesté leur intérêt dans ce sens, devraient certainement suivre cette dynamique prometteuse.

Orna Baaziz : La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur le Sahara ouvrira la voie à une coopération plus large entre les deux pays

La chercheuse universitaire israélienne Orna Baaziz a indiqué que la reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur le Sahara ouvrira la voie à une coopération plus large et intense entre les deux pays, qui s'étendra aux provinces du sud du Royaume.

Commentant la décision du gouvernement israélien de reconnaître la marocanité du Sahara, l'universitaire israélienne a souligné dans une déclaration à la MAP que cette décision allait dans le sens naturel des choses, notant que de nombreux résultats en découleraient, notamment ceux liés au développement et au soutien des investissements et des échanges commerciaux et au développement

des échanges culturels.

Elle a rappelé le grand dynamisme qu'a connu la cause nationale ces dernières années, qui s'est traduit par la reconnaissance par les États-Unis d'Amérique de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, les reconnaissances internationales successives de la marocanité du Sahara et la décision de plusieurs pays d'ouvrir des consulats dans les villes du sud du Royaume. Elle a fait remarquer que cette diplomatie tangible s'accompagne également d'un dynamisme mené par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en vue d'établir une paix juste et globale au Moyen-Orient, relevant que ce dynamisme reflète l'étendue de l'estime et du respect dont jouit Sa Majesté le Roi au niveau international.



Nadir Mjalli : La reconnaissance israélienne peut donner une nouvelle impulsion au processus de paix



La décision de l'État d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara créera une dynamique qui pourrait être investie afin de donner une nouvelle impulsion au processus de paix au Moyen-Orient, a indiqué l'expert palestinien des affaires israéliennes, Nadir Mjalli.

"Aujourd'hui, il y a une vraie dynamique dans les relations entre Israël et certains pays de la région, dont le Maroc, ce qui doit être investi pour donner une nou-

velle impulsion au processus de paix", a déclaré lundi à la MAP M. Mjalli.

Il a ajouté que la reconnaissance par le gouvernement israélien de la marocanité du Sahara est une consécration des positions internationales en faveur de l'intégrité territoriale du Maroc, qui se sont succédé depuis la reconnaissance par les États-Unis que le Sahara fait partie intégrante du Royaume du Maroc.

Par ailleurs, l'expert a souligné que la décision

d'Israël s'inscrit dans le sillage d'un dialogue continu entre Israël et le Maroc, basé sur la coopération et l'entente sur plusieurs questions fondamentales.

Signalant que cette décision devrait ouvrir des horizons prometteurs pour la coopération économique entre les deux pays, y compris dans les provinces du Sud, il a noté que le Maroc est un État souverain qui, comme tous les pays du monde, établit des relations fondées sur les intérêts communs.

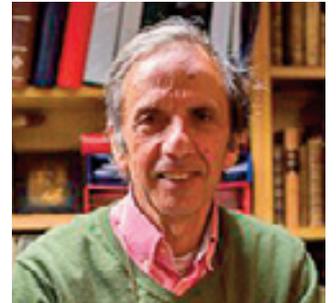
D'autre part, M. Mjalli a rappelé que le Royaume du Maroc s'est historiquement engagé à soutenir la cause palestinienne sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods. A cet égard, il a mis l'accent sur le soutien continu du Maroc à la résistance des Maqdisis et à la préservation de l'identité de la ville d'Al Qods et de ses monuments

Paul Dahan : La reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara ouvre de grandes perspectives de développement

La décision de l'État d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara ouvre de grandes perspectives pour le développement des relations entre les deux pays, a souligné, mardi, le directeur du Centre de la culture judéo-marocaine (CCJM) à Bruxelles, Paul Dahan.

Dans une déclaration à la MAP, M. Dahan a indiqué que cette décision, qui était attendue dans le sillage de la dynamique positive qui marque les relations bilatérales et dans le cadre des succès diplomatiques engrangés par le Maroc sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, permettra de renforcer davantage les relations économiques et sociales, notamment dans les provinces du Sud du Royaume.

L'ouverture prévue d'un consulat israélien à Dakhla ne manquera pas de promouvoir les investissements, les échanges commerciaux et le tourisme dans cette région très riche et très importante qu'est le Sahara marocain, a-t-il relevé, notant que l'annonce de l'ouverture de cette représentation diplomatique constitue un signal économique fort consacrant l'importance de Dakhla en tant que hub régional.



M. Dahan s'est également félicité du partenariat gagnant-gagnant qui lie le Maroc et Israël, marqué par la signature d'une multitude d'accords et de conventions pour le renforcement de la coopération dans divers domaines, au bénéfice des deux parties.

Par ailleurs, il a indiqué que les Israéliens d'origine marocaine, qui constituent une composante importante de la population israélienne, accordent un grand intérêt à la cause du Sahara marocain qu'ils ont toujours soutenue, notant que leur défense de l'intégrité territoriale du Royaume traduit leur fort attachement à leur pays d'origine.

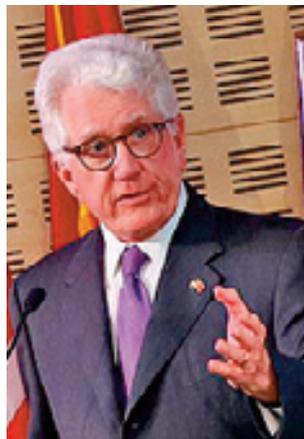
David Fischer salue le soutien international grandissant à la marocanité du Sahara

L'ancien ambassadeur des États-Unis au Maroc, David Fischer, a salué la décision de l'État d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara, en mettant en avant le soutien international grandissant aux droits légitimes du Royaume sur ses provinces du Sud.

Il s'agit d'une preuve de plus de la solidité des relations entre le Maroc et Israël, a indiqué l'ancien diplomate américain dans une déclaration à la MAP.

Il s'est félicité à ce propos du soutien apporté par plusieurs grandes nations comme l'Espagne et bien d'autres en Europe et ailleurs à la marocanité du Sahara.

David Fischer a, en outre, relevé que cette décision d'Etat, qui renvoie sur des relations distinguées qui ne cessent de se raffermir entre le Maroc, Israël et les États-Unis, est susceptible de promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité dans toute la région.



Mohamed Benhammou : La décision israélienne illustre la conviction grandissante sur la scène internationale de la justesse de la cause nationale

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara illustre la conviction grandissante sur la scène internationale de la justesse de la première cause nationale, a souligné le professeur universitaire, Mohamed Benhammou.

Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre de ce "réalisme et pragmatisme" sur la scène internationale en faveur de la marocanité du Sahara et du plan d'autonomie, a-t-il ajouté dans une déclaration à la MAP.

M. Benhammou, qui est également président du Centre marocain des études stratégiques (CMES), a relevé qu'avec cette décision "souveraine" du gouvernement israélien, le Maroc récolte les fruits de la diplomatie menée par SM le Roi Mohammed VI à l'échelle internationale.

"La décision israélienne s'inscrit aussi dans l'esprit et le cadre de la dynamique positive des relations entre les deux pays et vient ainsi couronner un processus politique bilatéral, grâce à la clairvoyance de SM le Roi", a-t-il poursuivi.

Le président du CMES a assuré que cette décision aura un écho "très positif" en Europe et aux Amériques, "car certains pays qui sont encore dans une zone grise vont se retrouver obligés d'adopter une position plus claire".

"La position la plus réaliste et la plus pragmatique aujourd'hui est celle de reconnaître que la cause de l'intégrité territoriale du Maroc est une cause juste", a-t-il affirmé.

M. Benhammou a fait observer, en outre, que cette décision israélienne n'aura aucun impact sur la position du Maroc quant à la question palestinienne, précisant que le Royaume soutient les droits légitimes du peuple palestinien et ses aspirations à un Etat indépendant avec Al Qods comme capitale.

La décision d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara, une nouvelle victoire pour le Royaume, selon les médias sénégalais

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara constitue une nouvelle victoire pour le Royaume, affirment des médias sénégalais, soulignant que ladite décision consolide le soutien de la communauté internationale à l'intégrité territoriale du Maroc.

"Cette décision d'Israël constitue une nouvelle victoire pour le Maroc et consolide le soutien de la communauté internationale à l'intégrité territoriale du Royaume, et encouragera, par conséquent, les investisseurs israéliens et étrangers à saisir les grandes opportunités d'investissement offertes par les régions du Sahara marocain", écrit le

journal "Senego".

Pour sa part, le journal "Ierepublicain" souligne que cette position "constitue la continuité de la dynamique très favorable à la cause nationale marocaine créée grâce à la Vision Royale, ces dernières années", citant notamment la reconnaissance américaine, le soutien au plan d'autonomie par plus de 15 pays européens, dont l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, ainsi que l'ouverture de 28 consulats de pays africains, arabes et latino-américains dans les provinces du sud.

Par ailleurs, l'agence de presse sénégalaise (APS) rapporte que le Pre-

mier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a fait part à SM le Roi Mohammed VI de la décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

L'APS fait savoir que cette position de l'Etat d'Israël sur la question du Sahara marocain a été notifiée à SM le Roi par le biais d'une lettre émanant du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. De son côté, le site d'information "Seneweb" indique que M. Netanyahu a informé le Souverain qu'Israël examine positivement "l'ouverture d'un Consulat dans la ville de Dakhla", et ce dans le cadre de la concrétisation de cette décision d'Etat".

Reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara

Un eurodéputé salue une décision "importante et historique"



L'europdéputé Tomáš Zdechovský a salué, lundi, la décision "importante et historique" de la reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara.

"Après les États-Unis et les principaux pays de l'UE, c'est une décision importante et historique

d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur le Sahara", a réagi dans un tweet l'eurodéputé du groupe du Parti populaire européen (PPE) au Parlement européen.

Selon lui, cette décision "contribuera à accélérer la résolution de ce conflit, pour la construction d'une région pacifique".

Pour des experts italiens, la reconnaissance israélienne de la marocanité du Sahara, un triomphe diplomatique majeur

La reconnaissance par Israël de la marocanité du Sahara est un triomphe diplomatique historique majeur, qui vient consolider la souveraineté du Royaume sur ses provinces du sud, ont indiqué lundi des experts italiens, soulignant l'apport de cette décision sur la région aux niveaux géopolitique et économique.

"Nouvelle victoire historique et triomphe diplomatique majeur, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, la décision d'Israël consolide la dynamique fructueuse et favorable ayant marqué la diplomatie du Souverain au fil des ans", a déclaré à la MAP l'expert italien en géopolitique Massimiliano Boccolini, mettant en avant le soutien international

croissant autour de la question nationale.

M. Boccolini a cité, à cet égard, la reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara, le soutien au plan d'autonomie par plus de 15 pays européens, dont l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que l'ouverture d'une trentaine de consulats au Sahara marocain de pays africains, arabes et latino-américains.

Selon lui, cette reconnaissance permettra de faciliter et d'encourager les investissements israéliens dans les provinces du sud du Maroc, dotées d'un positionnement géostratégique et commercial influent.

"Dotée d'une signification

historique, cette reconnaissance, qui illustre une nouvelle fois la pertinence diplomatique du Royaume, contribuera à la stabilité du Moyen-Orient grâce à la sagesse et la vision éclairée de SM le Roi, qui considère la cause du peuple palestinien comme une cause nationale", a indiqué, de son côté, le politologue italien Marco Baratto.

Le Maroc, a-t-il relevé, est ainsi bien placé pour contribuer à la promotion de la paix au Moyen-Orient.

L'expert a, d'autre part, estimé que la décision d'Israël, qui sera notifiée aux Nations unies, ouvre de vastes perspectives économiques et d'investissement dans les provinces du sud du Royaume.

Dr Abdoul Latif Aidara : La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, en droite ligne avec celles des grandes nations, émerveillées par la vision de SM le Roi

La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara "est en droite ligne avec celles faites par les grandes nations et les grandes organisations, émerveillées par la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI", a souligné Dr Abdoul Latif Aidara, directeur général du Centre africain d'intelligence stratégique (CISPAIX).

"Il faut tout d'abord dire que cette décision est en droite ligne avec celles des grandes nations et des grandes organisations, émerveillées par la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a proposé un Plan d'autonomie au Sahara devant inspirer toute l'Afrique", a dit l'expert sénégalais dans une déclaration à la MAP.

L'Expert international en sécurité et sûreté a fait observer que cette annonce s'ajoute à celle faite par les États-Unis d'Amérique et par plus de 15 pays européens qui "sont dans la dynamique Royale ayant permis l'ouverture de 28 consulats de pays africains, arabes et la-

tino-américains, à Dakhla et Laâyoune, au Sahara marocain". Pour l'expert sénégalais "la marocanité du Sahara ne souffre d'aucun doute, ni géographique, ni historique", ajoutant que reconnaître cette réalité "n'est qu'un retour à la réalité légitime, après des décennies d'illusions et d'erreurs d'appréciation".

Le professeur Abdoul Latif Aidara a fait noter que la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en tant que Commandeur des Croyants, "intègre intrinsèquement la défense des droits légitimes du peuple palestinien et des terres saintes". "Aucun État du monde ne peut nier la réalité d'Israël, sa puissante coopération militaire, ses relations internationales politiques et ses capacités d'investissement qui, par ailleurs, peuvent bénéficier au Maroc", a martelé l'expert sénégalais.

"Objectivement, il faut avoir des relations et dialoguer avec Israël au sujet du problème des Palestiniens, qu'on ne peut régler ni par la force ni par l'indifférence", a-t-il souligné.

American Jewish Committee : La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, l'aboutissement de la vision de SM le Roi

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara constitue l'aboutissement de la vision de SM le Roi Mohammed VI, a souligné lundi l'American Jewish Committee (AJC).

Cette décision est "le résultat direct de la vision de Sa Majesté le Roi pour faire progresser les relations entre le Maroc et Israël", a indiqué le chef du département des Affaires politiques de l'AJC, Jason F. Isaacson, dans une

déclaration à la MAP.

L'AJC, "qui soutient depuis longtemps l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, accueille chaleureusement l'annonce israélienne sur le Sahara marocain", a-t-il ajouté.

M. Isaacson a rappelé, à cet égard, la récente visite d'une importante délégation de l'AJC à la ville de Dakhla, soulignant que ce déplacement s'inscrit dans le cadre du soutien de son organisation à la marocanité du Sahara.

Ilan Berman : La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, une décision "logique et d'extrême importance"

La reconnaissance par l'Etat d'Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara est une "décision logique qui revêt une importance extrême", a souligné le vice-président de l'American Foreign Policy Council à Washington, Ilan Berman.

Dans une déclaration à la MAP, ce spécialiste des relations internationales et des questions de sécurité a expliqué que cette reconnaissance est le "moyen le plus efficace" pour raffermir le partenariat entre le Maroc et Israël, relevant que cette décision d'Etat amorce une nouvelle ère de relations entre les deux pays.



Peter Pham : La reconnaissance par Israël de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, fruit du leadership avant-gardiste de Sa Majesté le Roi

La décision de l'Etat d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara renseigne sur "le leadership avant-gardiste" de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, adossé à "une vision perspicace forgée dans la patience et la légitimité historique", a déclaré lundi à la MAP Peter Pham, éminent membre du prestigieux think tank américain, The Atlantic Council.

"Outre Israël et les États-Unis, des pays africains et bien d'autres ont exprimé leur soutien clair et sans équivoque aux droits légitimes du Maroc sur

ses provinces du Sud", a affirmé l'Envoiyé spécial des États-Unis pour le Sahel et les régions des Grands Lacs sous l'administration Trump, relevant que plusieurs de ces pays ont ouvert des consulats généraux dans les villes de Laâyoune et Dakhla.

M. Pham a, en outre, indiqué que cette "reconnaissance de ce qui est juste" reflète l'efficacité d'une diplomatie marocaine qui se démarque par son approche agissante et proactive sous le leadership clairvoyant de Sa Majesté le Roi".

Maroc-Belgique : Une rencontre d'affaires sur l'hydrogène vert, en octobre à Tanger

Une rencontre d'affaires sur la thématique "Le Maroc sur la route de l'hydrogène vert" réunira, du 18 au 20 octobre prochain à Tanger, des opérateurs économiques du Maroc et de Belgique.

Ce "Business Meeting", qui en est à sa 7^{ème} édition, vise à promouvoir des synergies socioéconomiques autour du thème des énergies favorisant le développement durable, a indiqué Yesmina Hantout, fondatrice de l'agence "Yes 4 Connecting People", organisatrice de cet événement, lors d'une conférence de presse à Liège.

Le Maroc, doté de plus de 70% des réserves mondiales de phosphates et bénéficiant d'une situation géographique stratégique sur deux façades maritimes atlantique et méditerranéenne longues de 3.500 km, nourrit de grandes ambitions en matière de production et d'exportation d'hydrogène vert, a-t-elle souligné.

Selon elle, depuis 2021, le développement de l'hydrogène au départ des énergies renouvelables connaît doucement mais sûrement une petite révolution au Maroc, rapporte la MAP.

"D'ici 2030, le pays devrait devenir exportateur d'hydrogène et ses dérivés (ammoniac vert et méthanol). Il pourrait, à terme, capter 2 à 4% du marché mondial de l'hydrogène, de plus en plus prisé par les pays européens comme source d'énergie écologique", relève-t-on.

Le programme de cette édition, organisée en partenariat notamment avec la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (CCISITTA) et le Centre régional d'investissement (CRI-TTA), prévoit, entre autres, des visites d'entreprises et d'institutions économiques, des conférences, des ateliers et des découvertes gastronomiques et culturelles.

Au carrefour de la mission économique et du réseautage, le "Business Meeting" permet aux entrepreneurs belges d'investir sur le marché marocain en plein développement, assurent les organisateurs, notant que cette rencontre se veut un rendez-vous annuel pour le développement de synergies entre le continent européen et le Maghreb, et plus particulièrement le lieu de rencontres professionnelles et de collaborations possibles entre la Belgique et le Maroc.

Appel à une réforme globale de l'architecture financière internationale, y compris celle de la dette

L'explosion de la dette publique, une menace pour la prospérité mondiale



La dette publique mondiale a atteint un niveau record de 92.000 milliards de dollars en 2022, ont annoncé les Nations unies dans un rapport récent intitulé «Un monde de dettes: un fardeau de plus en plus lourd pour la prospérité mondiale».

Environ 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui dépendent plus en paiement des intérêts de la dette que pour l'éducation ou la santé, constate le document, préparé conjointement par le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière de l'ONU (GCRG), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et cinq commissions économiques régionales des Nations

unies : (CEA, CEE, CEPALC, CESPAP et CESAIO).

La multiplication par cinq du niveau de la dette publique depuis 2000 exige une action immédiate pour lutter contre l'escalade des crises qui touchent en particulier les pays en développement, ont estimé les Nations unies. D'où le sérieux avertissement lancé par son Secrétaire général, António Guterres.

52 pays, soit près de 40% du monde en développement, connaissent de graves problèmes d'endettement.

Présentant ledit rapport, ce dernier a indiqué qu'«en moyenne, les pays africains dépensent quatre fois plus pour leurs emprunts que les États-Unis et huit fois plus que les économies européennes les plus riches. Au total, 52 pays, soit près de 40% du monde en développement, connaissent de graves problèmes d'endettement».

D'après l'organisation internationale, «la moitié des pays en développement consacrent au moins 7,4% de leurs recettes d'exportation au service de leur dette publique extérieure».

Pour les Nations unies, la croissance rapide des paiements d'intérêts, qui dépassent les autres dépenses publiques, est particulièrement préoccupante.

Il faut dire que «certains gouvernements sont contraints de dépenser davantage pour le service de la dette que pour des secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation», a souligné l'ONU.

Il est tout aussi inquiétant de constater qu'«au moins 19 pays en développement consacrent plus d'argent aux paiements de ces intérêts qu'à l'éducation, et que 45 pays consacrent plus d'argent aux paiements d'intérêts qu'aux dépenses de santé».

Toujours selon les N.U., la dépendance croissante à l'égard des créanciers privés, qui proposent des emprunts plus coûteux et des échéances plus courtes que les sources officielles, a également compliqué la restructuration de la dette des pays en développement.

S'il n'existe aucun mécanisme permettant de déterminer comment restructurer la dette entre les différentes catégories de créanciers, les Nations unies notent qu'«actuellement, les créanciers privés détiennent 62% de la dette publique extérieure, contre 47% il y a dix ans».

La préoccupation est telle que les Nations unies appellent de toute urgence à une réforme globale de l'architecture financière internationale, y compris de l'architecture de la dette. Le but étant de «favoriser un système plus inclusif qui permette aux pays en développement de participer activement à la gouvernance du système financier international», ont-elles expliqué dans un communiqué.

Elles estiment par ailleurs important de s'attaquer au coût élevé de la dette et au risque croissant de surendettement.

Pour cela, l'ONU préconise la mise en place d'un mécanisme

d'apurement de la dette afin d'accélérer les progrès dans le cadre commun du G20 pour le traitement de la dette.

Comme le souligne le rapport, les pays en développement, en particulier ceux qui sont lourdement endettés, ont besoin de liquidités accrues en période de crise. Sans quoi, explique l'organisation, «une crise de liquidité risque de se transformer en crise de la dette».

Pour y parvenir, l'ONU propose de développer le financement d'urgence, soulignant que le filet de sécurité mondial doit fonctionner.

Parmi les mesures recommandées: «le renforcement de l'utilisation des droits de tirage spéciaux, la suspension temporaire des commissions additionnelles du FMI et l'élargissement de l'accès au financement d'urgence par l'augmentation des quotas».

Par ailleurs, une augmentation substantielle de financements à long terme abordables est également nécessaire. Pour cela, les Nations unies recommandent de transformer et d'élargir «des banques multilatérales de développement afin de soutenir le développement durable à long terme et mobiliser davantage de ressources privées à des conditions plus équitables».

Elles estiment tout aussi urgent «d'augmenter les financements concessionnels pour respecter les engagements en matière d'aide et de financement de la lutte contre le changement climatique».

Alain Bouithy



Un niveau record de 92.000 milliards de dollars atteint en 2022, selon les Nations unies

Aéroports du Maroc : Un trafic aérien record de plus de 12 millions de passagers au S1-2023

Les aéroports du Royaume ont réalisé un nouveau record de 12.197.957 passagers accueillis durant le premier semestre de 2023, soit une hausse de 5% par rapport à la même période de 2019, selon l'Office national des aéroports (ONDA).

Cette évolution concerne la majorité des aéroports qui ont enregistré des taux d'évolution à deux chiffres, à savoir Tanger (42%), Oujda (32%), Nador (25%), Fès (17%), Agadir (13%), Marrakech (10%), indique l'ONDA dans un communiqué.

Avec 1.166.657 passagers accueillis durant le 1er semestre, le trafic intérieur a affiché un taux de récupération de 83% par rapport à la même période de l'année 2019, précise la même source.

Le trafic aérien international, quant à lui, a augmenté de 7% comparativement à la même période de l'année 2019, soit 11.031.300 passagers accueillis. Cette évolution s'ex-

plique par la bonne performance enregistrée par les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, avec des taux de croissance à deux chiffres, s'établissant respectivement à +13% et +22%.

En outre, l'ONDA fait savoir que durant le 1er semestre 2023, il y a eu 97.071 mouvements d'avions, soit un taux de récupération de 98% par rapport à la même période de 2019. La part de l'aéroport Mohammed V est de 38% de ce trafic, Marrakech Menara (24%) et Agadir Al Massira (8%).

Le fret aérien a enregistré, au S1-2023, un taux de récupération de 76% par rapport à la même période de 2019, pour s'établir à 37.168 tonnes contre 48.696 tonnes durant le S1-2019.

Le meilleur guide touristique au monde est Marocain

De par ses atouts naturels, culturels et historiques envoûtants, le Maroc, qui fait partie des premières destinations de voyage au monde, peut également se targuer d'avoir le meilleur guide touristique au monde. Il s'appelle Hamid Oumezdou.

Choisi parmi 3000 candidats, le Marocain a décroché lors d'une cérémonie virtuelle organisée récemment par la plateforme Wanderlust World Guide, le très convoité Prix Gold, qui récompense le meilleur guide touristique au monde, avec une note de 94,7/100.

Hamid Oumezdou, qui exerce le métier de guide touristique dans la catégorie des espaces naturels depuis treize ans, exprime dans un entretien à la MAP, sa fierté d'avoir pu décrocher une telle distinction, qui récompense le dévouement et le professionnalisme dont il a fait preuve durant sa carrière, estimant qu'au-delà de sa modeste personne, le prix récompense également la profession de guide touristique dans le Royaume et de par le monde.

"Je travaille sérieusement et je représente mon pays en exerçant ce métier. Je me dois d'être honnête et professionnel pour donner une image qui reflète les valeurs et l'histoire ancestrale et authentique du Royaume", confie-t-il.

Polyglotte, le natif du douar Toughza dans la province de

Ouarzazate raconte qu'il a entamé sa carrière en guidant des touristes francophones, avant d'intégrer la langue anglaise dans son éventail dans la foulée de l'expansion du marché de touristes anglophones visitant le Royaume, et en acquérant des notions avancées en espagnol et en allemand.

"J'ai commencé à travailler avec un tour opérateur australien en 2015 qui propose des circuits de montagne et de désert, outre des visites à caractère culturel et historique du Maroc, en guidant des touristes qui veulent tout voir du Royaume, j'ai pu exercer mon métier dans l'ensemble des circuits touristiques que recèle le pays", se félicite-t-il, estimant que sa meilleure récompense est de recevoir des feedback positifs de touristes satisfaits de sa prestation.

Le lauréat du Centre de formation aux métiers de montagne (CFAMM) souligne avoir découvert très jeune sa passion pour le métier de guide touristique et avoir pu bénéficier de l'encadrement nécessaire pour réaliser des visites touristiques de qualité, ce qui se traduit par des notes excellentes attribuées sur les plateformes de notation par les touristes qu'il guide.

Candidat malheureux en 2015 de la même compétition, Hamid Oumezdou met l'accent sur le dévouement et le désir continu d'apprentissage qui ne doivent jamais



quitter le guide touristique, car "le touriste moderne se renseigne par tous les moyens sur le pays avant de le visiter et désire faire tous les circuits touristiques disponibles, allant des villes aux espaces historiques et naturels, mêlant les montagnes et le sahara".

Il appelle, dans ce sens, les jeunes désireux d'exercer ce métier à intégrer les formations of-

fertes par l'Etat, car le secteur du tourisme est en plein essor dans le Royaume, soulignant que les futurs guides touristiques doivent exercer leur métier avec honnêteté et aimer leur pays pour le montrer de la meilleure des manières. "Souvent l'unique interlocuteur des touristes sur le terrain est le guide touristique, il est important d'être professionnel et de

fournir un service irréprochable", note M. Oumezdou.

"Un touriste satisfait rentre et raconte son séjour à dix personnes, tandis qu'un touriste insatisfait racontera sa mésaventure à cent personnes, sinon à plusieurs milliers, au vu de l'impact des réseaux sociaux", dit-il sur un ton presque philosophique.

Par Issam EL GRENI (MAP)

Banques : Un besoin en liquidité de 84,1 MMDH en juin

Le besoin en liquidité des banques s'est établi, en juin dernier, à 84,1 milliards de dirhams (MMDH) en moyenne hebdomadaire, contre 68,3 MMDH un mois auparavant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

La Banque centrale a ainsi porté le volume global de ses injections de 80,2 MMDH à 102 MMDH, incluant notamment 47,2 MMDH sous forme d'avances à 7 jours, 32,9 MMDH à travers les opérations de pension livrée à long terme et 21,9 MMDH dans le cadre des prêts garantis à

long terme, précise BAM dans sa récente revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est élevé à 3,4 MMDH en juin et le taux moyen pondéré s'est situé à 3% en moyenne, fait savoir la même source.

Sur le marché primaire des bons du Trésor, la MAP rapporte que les taux ont accusé des baisses modérées pour l'ensemble des maturités, alors que ceux sur le

marché secondaire ont enregistré des hausses, allant de 5 points de base (pbs) pour le moyen terme à 11 pbs pour le court terme, indique BAM.

Pour ce qui est des taux créditeurs, ils ont augmenté en mai de 7 pbs à 2,5% pour les dépôts à 6 mois et de 22 pbs à 3,14% pour ceux à un an.

S'agissant des taux débiteurs, les résultats de l'enquête de BAM auprès des banques relatifs au 1er trimestre 2023 indiquent une augmentation trimestrielle du

taux moyen global de 53 pbs à 5,03%.

Par secteur institutionnel, les taux assortissant les prêts aux entreprises ont augmenté de 68 pbs à 4,98%, reflétant des accroissements de 79 pbs de ceux des facilités de trésorerie à 4,98% et de 43 pbs de ceux des prêts à l'équipement à 4,81%.

Pour les crédits aux particuliers, les taux appliqués aux prêts à la consommation ont progressé de 55 pbs à 6,95% et ceux à l'habitat ont quasiment stagné à 4,36%.



Libé Eté



Face aux menaces de l'Anthropocène, l'homme peut-il encore inverser la tendance ?

Les lointains ancêtres ont payé à travers l'océan Pacifique pour fonder ce qui est devenu la nation insulaire de Tuvalu, mais Grace Malie et sa génération pourraient voir ces îles englouties par la mer. Une triste illustration de l'Anthropocène, une proposition de nouvelle époque géologique marquée par l'humanité.

Face à un monde qui se réchauffe et qui pourrait faire disparaître sa maison pour toujours, il serait facile de penser que nous n'avons "pas d'avenir", souligne Mme Malie.

Mais la jeune militante de 24 ans déclare vouloir "garder espoir", car sa "génération prend les choses en main" pour tenter d'inverser la tendance.

"Il y a peut-être des solutions, des choses auxquelles nous n'avons jamais pensé, des idées novatrices", espère celle qui au travers de la Rising Nations Initiative, un partenariat mondial lancé par les nations des atolls du Pacifique pour préserver leur souveraineté et leur patrimoine, s'efforce de partager l'histoire de sa communauté.

Mais n'est-il pas déjà trop tard ? De nombreux experts estiment que c'est encore possible, même si les signaux ne sont pas rassurants.

L'an dernier, le Rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a averti



Il est plus facile d'imaginer l'extinction totale de la vie sur Terre que la fin du capitalisme prédateur, parce que nous pensons que c'est ainsi et pas autrement

que les populations du monde entier étaient confrontées à une véritable tempête d'incertitudes, liées aux "pressions planétaires déstabilisatrices et aux inégalités de l'Anthropocène".

Les combustibles fossiles qui ont alimenté la révolution industrielle et la prospérité ont déjà réchauffé la planète de 1,2°C, déclenchant des conditions météorologiques extrêmes et de multiples bouleversements, illustrés par la semaine dernière, la plus chaude jamais enregistrée en moyenne sur Terre.

Face à cela, Pedro Conceicao, chargé du rapport du PNUD, craint que le sentiment "d'apocalypse" ne vienne freiner la moindre velléité de faire changer les choses.

Mais l'humanité n'est pas piégée dans un cycle de destruction, souligne Erle Ellis, professeur à l'Université du Maryland.

Certes "le meilleur moment pour atteindre la neutralité carbone, c'était hier", mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons plus rien faire.

L'homme "est capable de mettre

en oeuvre des quantités d'énergies incroyables sur des choses de grande envergure comme voler ou quitter la Terre" pour aller dans l'espace. "Il y a une multitude de futurs possibles", estime le scientifique.

Mais comment se les représenter ?

Pour certains, cela passe par de nouveaux récits.

"En tant qu'écrivaine, et créatrice, il est terriblement facile de construire des dystopies", ces récits de fiction décrivant des mondes parallèles sombres, explique la romancière britannique Manda Scott à l'AFP.

"La façon dont nous envisageons le futur est très enfermée dans le système actuel" et il "est donc plus facile d'imaginer l'extinction totale de la vie sur Terre que la fin du capitalisme prédateur, parce que nous pensons que c'est ainsi et pas autrement", explique-t-elle.

Selon Mme Scott, pour éviter la catastrophe et créer un nouvel imaginaire, la solution réside dans les "thrutopias", un néologisme anglais qualifiant des récits du changement, racontant comment les hommes

surmontent les obstacles pour créer le futur qu'ils souhaitent.

Mais elle reconnaît que cela n'est pas facile : imaginer la transformation que les sociétés humaines et la nature pourraient subir pour prospérer dans l'Anthropocène revient à deviner la forme que prendra une chenille à l'âge adulte. "Si vous ne connaissez pas le processus avant, je vous garantis qu'il vous serait impossible de prédire le papillon à partir de la chenille", assure-t-elle.

Alors Grace Malie a, elle, fait le choix de s'appuyer sur des histoires vraies pour enclencher la marche du changement.

Avec d'autres militants, elle enregistre les histoires orales de ses aïeux et des anciens de Tuvalu, pour créer des archives culturelles en ligne, dans le cadre d'une campagne de protection du patrimoine de Tuvalu par l'Unesco.

"Les habitants du Pacifique sont issus d'une longue lignée de voyageurs, de guerriers, et ils portent en eux cette passion, cette résilience", déclare Mme Malie, qui veut s'inspirer de cette bravoure pour envisager un autre avenir possible.

Ahmed Sefrioui, écrivain marocain, né en 1915 à Fès et décédé en mars 2004, est l'un des fondateurs de la littérature marocaine d'expression française. Son œuvre "La boîte à merveilles" est un roman autobiographique, écrit en 1952 et paru aux éditions Le Seuil en 1954.

- Toi, papa, tu as deux poils blancs à ta barbe. Je vois que tu vieillis.

- Non, me dit mon père, non, c'est une simple envie. Il vaut mieux avoir une goutte de lait dans ses poils de barbe qu'une figue ou une grappe de raisin le bout du nez.

Cette remarque provoqua chez moi de grands éclats de rire.

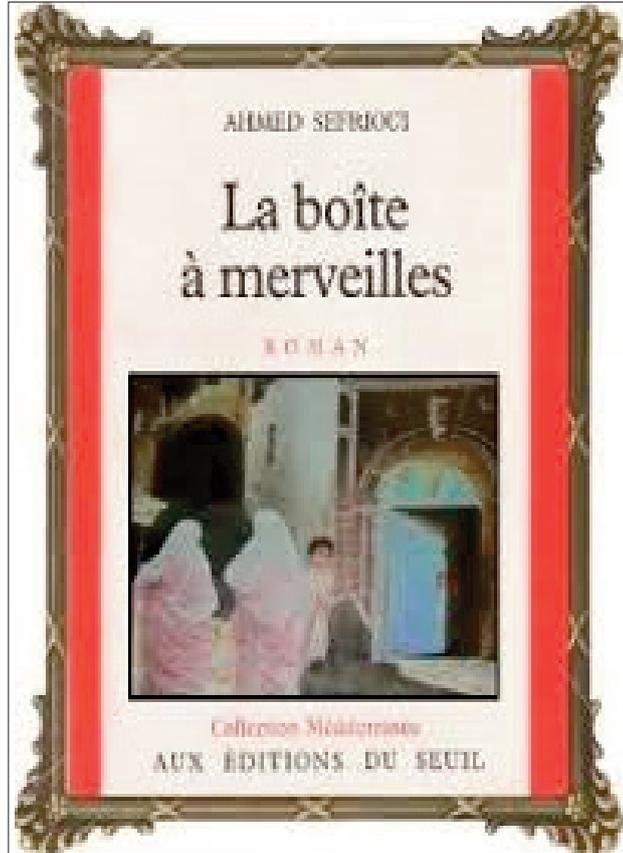
Le dîner était délicieux, un mets que je préférais entre tous : des pieds de mouton aux pois chiches. Nous mangeâmes copieusement. La table débarrassée, ma mère nous servit du thé à la menthe et parla des menus événements de la journée. Mon père sirotait son thé et répondait rarement. La lumière baissa une seconde, ma mère moucha la bougie avec une paire de ciseaux rouillés. Elle en profita pour déclarer que les bougies devenaient de moindre qualité, qu'il en fallait une tous les trois jours et que la pièce paraissait lugubre avec toutes ces ombres qui s'accumulaient dans les angles.

Tous les gens «bien» s'éclairaient au pétrole, dit-elle pour conclure.

Ces propos laissaient mon père dans une indifférence totale. Mes yeux brillaient de curiosité. J'attendais son verdict. J'admirais intérieurement l'habileté de ma mère. Je fus déçu. Sans commentaire, mon père se prépara pour dormir. Je gagnai mon lit. Je rêvai cette nuit d'une belle flamme blanche que je réussis à tenir prisonnière dans mon cabochon de verre taillé en diamant. Le lendemain, à mon retour du Msid, pour le déjeuner, je sautai de joie et de surprise lorsque je découvris, accrochée au mur de notre chambre, bien au centre, une lampe à pétrole identique à celle de notre voisine.

Le matin, Driss le teigneux, en venant chercher le couffin pour les provisions, l'avait tendue à ma mère. Il avait fait emplette en outre d'une bouteille de pétrole et d'un entonnoir.

La chouafa qu'on appelait «tante Kanza» monta admirer notre nouvelle



acquisition, nous souhaita toutes sortes de prospérité. Ma mère rayonnait de bonheur. Elle devait trouver la vie digne d'être vécue et le monde peuplé d'êtres d'une infinie bonté. Elle chantonait, gourmandait avec tendresse un chat efflanqué, étranger à la maison, riait pour un rien. Chez ma mère, de telles joies étaient souvent très proches des larmes. L'occasion ne tarda pas ce jour-là à se présenter ; elle put comme elle le disait « soulager son cœur ».

Rahma, la femme du fabricant de charrues, qui était sortie ce matin accompagnée de sa fille Zineb, dans l'intention de se rendre au quartier Kalklyne pour assister à un baptême, revint tout en pleurs. Elle se mit à se lamenter depuis l'entrée de la maison, à s'administrer des claques sonores sur les joues.

- Malheur! Malheur à moi! Je suis la plus misérable des mères; je ne pourrai jamais survivre à cette douleur. Personne ne pourra soulager ma peine. Les questions fusaient de toutes les fenêtres. Les femmes avaient interrompu leur besogne. Elles la suppliaient de les mettre au courant de la nature de cette catastrophe qui l'avait frappée. Ma mère oublia que Rahma n'était qu'une pouilleuse, une mendicante d'entre les mendiants. Tout émue, elle se précipita au premier étage en criant :

- Ma sœur! Ma pauvre sœur! Que t'est-il arrivé?

- Nous pouvons peut-être te venir

en aide. Cesse de pleurer, tu nous déchires le cœur. Toutes les femmes entourèrent Rahma la malheureuse. Elle réussit enfin à les renseigner: Zineb avait disparu, perdue dans la foule. En vain, sa mère avait essayé de la retrouver dans les petites rues latérales, Zineb s'était volatilisée, le sol l'avait engloutie et il n'en restait pas la moindre trace. La nouvelle de cette disparition se propagea instantanément dans le quartier. Des femmes inconnues traversèrent les terrasses pour venir prendre part à la douleur de Rahma et l'exhorter à la patience. Tout le monde se mit à pleurer bruyamment. Chacune des assistantes gémissait, se lamentait, se rappelait les moments particulièrement pénibles de sa vie, s'attendrissait sur son propre sort. Je m'étais mêlé au groupe des pleureuses et j'éclatai en sanglots. Personne ne s'occupait de moi. Je n'aimais pas Zineb, sa disparition me réjouissait plutôt, je pleurais pour bien d'autres raisons. D'abord, je pleurais pour faire comme tout le monde, il me semblait que la bienséance l'exigeait; je pleurais aussi parce que ma mère pleurait et parce que Rahma, qui m'avait fait cadeau d'un beau cabochon de verre, avait du chagrin; mais la raison profonde peut-être, c'était celle que je donnai à ma mère lorsqu'elle s'arrêta, épuisée. Toutes les femmes s'arrêtèrent, s'essuyèrent le visage, qui avec un mouchoir, qui avec le bas de sa chemise. Je continuais à pousser des cris prolongés. Elles essayè-

rent de me consoler. Ma mère me dit:

- Arrête! Sidi Mohammed, on retrouvera Zineb, arrête! Tu vas te faire mal aux yeux avec toutes ces larmes. Hoquetant, je lui répondis:

- Cela m'est égal qu'on ne retrouve pas Zineb, je pleure parce que j'ai faim!

Ma mère me saisit par le poignet et m'entraîna, courroucée.

Je déjeunai tout seul et je partis à l'école. L'après-midi se passa pour moi comme les autres après-midi: je vociférai les versets sacrés, tapai sur ma planchette. Le soir, après avoir récité ma leçon, je repris le chemin de la maison. Je m'attendais à la trouver sens dessus dessous. Il n'en était rien. Silencieuses, les femmes soufflaient leur feu, remuaient leurs ragôts, écrasaient dans des mortiers de cuivre leurs épices. Je n'osai pas interroger ma mère sur les aventures de Zineb. Mon père arriva, comme de coutume, après la prière de l'Aacha. Le repas se déroula simplement, mais à l'heure du thé, maman parla des événements de la journée. Elle commença:

- Cette pauvre Rahma a passé une journée dans les affres de l'angoisse. Nous avons toutes été bouleversées.

- Que s'est-il passé? demanda mon père.

Ma mère reprit:

- Tu connais Allal le fournisseur qui demeure à Kalklyne? Si, si, tu dois le connaître. Il est marié à Khadija, la sœur de notre voisine Rahma. Il y a un an, ils sont venus passer une semaine ici chez leurs parents; ce sont des gens honnêtes, pieux et bien élevés. Mariés depuis trois ans, ils désiraient vivement avoir un enfant. La pauvre Khadija a consulté les guérisseurs, les fâhhs, les sorciers et les chouafas sans résultat. Il y a un an, ils sont allés en pèlerinage à Sidi Ali Bou Serghine. Khadija se baigna dans la source, promit au saint de sacrifier un agneau si Dieu exauçait son vœu. Elle a eu son bébé. Depuis six jours, la joie du ménage est à son comble. Demain on procédera au sacrifice du Nom. Mon père osa faire remarquer qu'il ne voyait pas dans cet événement motif à l'angoisse. Mais ma mère l'interrompit et déclara qu'il était incapable d'écouter jusqu'au bout un récit.

- Attends! Attends! dit-elle, je commence à peine, tu m'interromps tout le temps.

Rahma était donc invitée au baptême et à la cérémonie du Nom. Son mari lui acheta une belle robe parsemée de fleurs multicolores. Elle sortit son foulard de mariage, le beau foulard rouge à décor d'oiseaux, habilla de neuf sa fille Zineb et elles partirent de bonne heure ce matin. Elles passèrent par Mechchataine, Seffarine, El Ouadine...

Tu ne vas pas citer toutes les rues de Fès, dit simplement mon père.

Je pouffai de rire. Des yeux sévères se fixèrent un moment sur moi et ma mère reprit:

(A suivre)



Les meilleures plages du monde



Plages de l'île des Pins en Nouvelle-Calédonie

Ce n'est pas un hasard si l'île des Pins est souvent surnommée l'île la plus proche du paradis. Il faut dire que son lagon aux multiples tonalités du bleu le plus clair au plus profond rend cette île du Pacifique et ses plages extraordinaires. Un classement parmi les plus belles plages du monde s'impose !

Recette Borek au fromage



Ingrédients

250 de fromages turcs
Sel
Poivre
1/2 bouquet de persil ciselé
24 Feuilles triangulaires

Préparation :

Mélanger le fromage, le persil et l'assaisonnement dans un bol.
Si vous utilisez les feuilles Yufka standard, les découper en triangle.
Déposer la feuille Yufka et ajouter 2 c-à-c de garniture au fromage.
Plier les deux bords extérieurs vers l'intérieur et rouler jusqu'au bout.
Mouiller le bout de la feuille d'un peu d'eau et sceller.
Répéter cette opération pour chaque borek.
Chauffer l'huile de friture et cuire les borek des deux côtés jusqu'à une couleur dorée.
Déposer au fur et à mesure sur une assiette recouverte de papier absorbant et servir chaud.

Art & culture

Au cinéma, les marques ont désormais le premier rôle

Au cinéma, les marques ne se contentent plus des seconds rôles: de "Barbie", qui sort mercredi en salle, à "Ferrari" de Michael Mann ou "House of Gucci" de Ridley Scott, elles fournissent désormais la matière première des films.

Pour la sortie du long-métrage avec Margot Robbie et Ryan Gosling, la marque rose bonbon et sa maison mère Mattel s'offrent une exposition marketing maximale, aux quatre coins du monde, marchant dans les pas des films "Lego" qui ont envahi les écrans.

"On parle toujours de placement de produits mais ça n'a plus rien à voir avec ce qu'on faisait il y a un siècle. Le public a une telle proximité avec les marques que ça ne pose plus de problème" d'y consacrer un film entier, explique à l'AFP Jean-Marc Lehu, spécialiste du management à l'Université Panthéon-Sorbonne.

"L'idée (de ce genre de films) est de mettre en avant des valeurs, une personnalité ou un rôle que la marque veut se donner dans la société", complète Géraldine Michel, directrice de la chaire

marques et valeurs à l'IAE Paris-Sorbonne. "Les gens sont séduits par ces histoires. Les marques ont pris la place de la politique et de la religion, elles créent des communautés et les films en font partie. C'est de la propagande à grande échelle".

Parmi les marques présentes ces prochains mois à l'écran, la plus célèbre des écuries de Formule 1 pourrait faire l'événement à la Mostra de Venise, en septembre. L'auteur de "Heat", Michael Mann, est pressenti pour y présenter son film "Ferrari". Adam Driver y incarne le fondateur de la firme automobile sportive, à la fin des années 50, alors que son entreprise est au bord de la faillite.

La marque n'est pas une inconnue au cinéma, déjà présente dans "Le Mans 66" ("Ford v Ferrari") dans sa version originale, avec Matt Damon et Christian Bale.

Dans l'univers du luxe aussi, les frontières entre cinéma et marques se brouillent. Une décennie après avoir vu son créateur incarné deux fois la même année à l'écran, par Pierre Ninety et

Gaspard Ulliel, la maison Yves Saint Laurent est devenue au printemps la première marque de luxe à fonder sa propre société de production.

L'idée est de produire des films avec de grands noms. Pari déjà réussi en termes d'exposition: sa première oeuvre, le moyen-métrage "Strange Way of Life", signé Pedro Almodovar, a eu les honneurs du Festival de Cannes.

Toujours dans le groupe Kering, la famille Gucci s'est vu consacrer récemment un film, "House of Gucci", avec Lady Gaga, Adam Driver, Al Pacino ou Jared Leto. Ridley Scott y revient sur l'assassinat de l'héritier de la maison italienne, commandité par son ex-épouse, Patrizia Reggiani.

Les sacs et accessoires de la marque apparaissent un nombre incalculable de fois à l'écran et l'actrice Salma Hayek, par ailleurs épouse du patron de Kering François-Henri Pinault, y tient un rôle.

Beaucoup de films sur les marques sont moins glamours et souvent construits sur le même schéma, retraçant l'épopée et parfois la chute d'un

entrepreneur de génie.

Steve Jobs (Apple) a inspiré deux films et Mark Zuckerberg (Facebook) a été croqué dans "The Social Network" avec Jesse Eisenberg. Mais les figures moins célèbres inspirent aussi, comme le créateur de McDonald's ("Le Fondateur") ou ceux de BlackBerry, au coeur d'un film qui retrace la grandeur et la décadence d'une marque icône des années 2000, présenté à la dernière Berlinale.

Le genre est également devenu un filon pour les plateformes: sur Amazon Prime Video, "Air" de Ben Affleck avec Matt Damon raconte l'histoire de Sonny Vaccaro, le directeur marketing sportif de Nike, quand, sur Apple TV+, "Tetris" permet de découvrir "l'incroyable histoire du plus populaire des jeux vidéo".

La même plateforme promet pour fin juillet de raconter dans "The Beanie Bubble", "l'une des success stories américaines les plus insolites": l'histoire du créateur des "doudous à gros yeux" Ty, un incontournable des chambres d'enfants.



Tom Cruise et "Mission: Impossible" dominent le box-office nord-américain



Le septième "Mission: Impossible", où Tom Cruise se débat contre une intelligence artificielle hors de contrôle, domine le box-office nord-américain, selon des estimations provisoires dimanche du cabinet spécialisé Exhibitor Relations.

L'opus de Paramount a engrangé 52,6 millions de dollars pour son premier week-end de sortie.

Quelque 27 ans après le premier film, "Mission: Impossible Dead Reckoning" a été tourné aux quatre coins du monde et est prévu en deux parties. Les fans de cascade seront comblés.

En deuxième place, "Sound of Freedom", thriller encensé par les meilleurs conservateurs américains et qui raconte le combat d'un agent démissionnaire contre le trafic sexuel d'enfants en Colombie, a engrangé 27 millions de dollars de recettes. Ses détracteurs accusent ce film de faire écho à des théories du complot véhiculées par la nébuleuse QAnon dénonçant une supposée cabale pédocriminelle internationale.

Si le studio à l'origine du long-métrage, Angel Studios, a assuré s'en tenir à la vérité, l'acteur principal Jim

Caviezel et l'agent qui a inspiré l'histoire du film Tim Ballard, ont tous deux relayé certaines de ces théories.

Le dernier volet de la saga d'horreur "Insidious: The Red Door", dans lequel un père et son fils combattent des démons, est quant à lui rétrogradé de la première à la troisième place, avec 13 millions de dollars de recettes.

C'est plus que le blockbuster "Indiana Jones et le cadran de la destinée", qui récolte pour son troisième week-end de sortie seulement 12 millions de dollars et figure en quatrième position.

Le long-métrage d'animation "Elémentaire", conte fantastique du studio Pixar (Disney) qui place l'immigration en trame de fond, ferme le ban du top 5 à 8,7 millions.

Voici le reste du top 10:

- 6 - "Spider-Man: Across the Spider-Verse" (6 millions de dollars)
- 7 - "Transformers: Rise of the Beasts" (3,4 millions)
- 8 - "Le Challenge" (3,3 millions)
- 9 - "Joy Ride" (2,6 millions)
- 10 - "La Petite sirène" (2,4 millions)

Moussem d'Assilah

Vernissage d'une exposition de l'artiste-peintre Mouad Yebari



Le vernissage d'une exposition de l'artiste-peintre marocain Mouad Yebari, s'est tenu, samedi soir aux galeries du Palais de la culture d'Assilah, dans le cadre des activités de l'édition d'été du 44ème Moussem culturel international d'Assilah.

Cette exposition dont l'inauguration a été marquée par la présence du secrétaire général de la Fondation du Forum d'Assilah, Mohamed Benaïssa, offre l'occasion de découvrir une collection de toiles captivantes qui résume le parcours d'un artiste-peintre qui a fait ses débuts en 1982.

"Plasticien chercheur et matérialiste ap-

prouvé, Mouad Yebari est parmi les rares peintres marocains qui enregistrent dans le domaine si riche et si attrayant de la recherche plastique", a souligné une note de présentation de cette exposition, qui décrit l'œuvre de Yebari comme "une pure sensation contemporaine par excellence qui prend forme grâce à sa pensée d'artiste et à ses gestes à la fois prémédités et naturels".

L'artiste-peintre a, à cette occasion déclaré à la presse qu'il essaye toujours d'incorporer de la complexité dans ses œuvres artistiques, d'une manière qui permette de susciter la curiosité du public afin de mener

une réflexion profonde en vue de déceler les significations de ses toiles.

"Cette collection est le fruit d'une année de travail", a-t-il précisé, exprimant à cet égard sa joie de participer à cette manifestation culturelle majeure et sa fierté d'exposer ses œuvres au public de sa ville natale, Assilah, "dont l'influence ne cesse de caractériser son identité artistique". Cette exposition, qui met en lumière une collection de toiles témoignant d'un tempérament mélancolique, a été également marquée par la présence d'une pléiade de personnalités des mondes de l'art, de la culture et du cinéma.

Placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, cette édition qui se tient du 4 au 25 juillet, est organisée par la Fondation du Forum d'Assilah en collaboration avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication-Département de la culture et la commune d'Assilah.

Au menu de cette édition d'été, figurent également un colloque sur "La peinture marocaine et le discours critique", prévu les 20 et 21 juillet, ainsi qu'un hommage à l'artiste-peintre Abdelkbir Rabie. Des ateliers d'arts plastiques (peinture murale, gravure et lithographie) seront également organisés lors de cette édition avec la participation de 29 artistes de différentes nationalités.

Bouillon *de culture*

Le journaliste Omar Salim n'est plus

Le journaliste Omar Salim est décédé lundi dans une clinique de la capitale économique des suites d'une longue maladie, selon sa famille.

Né en 1954 à Casablanca, le défunt a fait des études en littérature à la Sorbonne outre un cursus à l'Institut des études politiques de Paris.

De retour au Maroc, Omar Salim a travaillé à la radio Médi 1 avant de rejoindre 2M dès sa création, où il a occupé le poste de directeur des programmes et de l'information pendant plusieurs années.

Feu Omar Salim devait être inhumé mardi après la prière d'addohr au cimetière Achouhada.



Les hommages se multiplient pour Jane Birkin



Marianne Faithfull, Iggy Pop, Etienne Daho... Les hommages se multipliaient lundi au lendemain du décès de la chanteuse Jane Birkin, retrouvée morte à son domicile à 76 ans. "Ma très chère Jane est partie", a écrit sur les réseaux sociaux la chanteuse Marianne Faithfull, elle aussi une artiste anglaise qui a éclos lors du "Swinging London" des années 60 et s'est installée par la suite à Paris.

"Je l'admire tant comme artiste et je suis heureuse que nous ayons collaboré", dit-elle, louant également le style de celle qu'elle "révèle" d'imiter.

"Jane Birkin était une femme belle et unique", a réagi une autre figure du pop-rock, Iggy Pop, dans des propos relayés par son entourage sur Twitter.

L'hommage le plus émouvant est peut-être venu d'Etienne Daho, qui a écrit un long message à l'adresse de la disparue, lundi sur les réseaux sociaux.

"J'ai aimé ta voix unique, haut perchée et si singulière, ton écriture libre, poétique et cultivée, tes engagements. Toujours honnête. Toujours légère. Toujours trop modeste et généreuse, attribuant tes réussites aux autres", glisse le "parrain" de la pop française, qui avait co-composé avec elle son album "Oh ! Pardon

tu dormais..." (2020).

"Un moment de grâce", se souvient-il.

"Nous avons accompagné ce chapitre de ta vie sur disque et sur scène. Défiant toutes les lois de la médecine, guerrière devant l'éternel, tu as surmonté tes souffrances, sans une plainte et avec le sourire, pour remporter chaque soir de triomphales victoires, devant un public ému aux larmes. Une leçon", dit-il encore dans sa lettre.

De Sheila à Clara Luciani, en passant par Benjamin Biolay, Alain Souchon et Françoise Hardy, de nombreuses voix de la chanson française ont rendu hommage à Jane Birkin.

Le chanteur Miossec s'est lui aussi dit ému par sa disparition. "Jane Birkin est la première à être venue me chercher pour des paroles", souligne le Brestois, au Télégramme, rappelant l'attachement de Jane Birkin au Finistère (ouest de la France) où elle avait une maison.

Après Hermès, qui avait créé un sac à son nom, Olivier Rousteing (Balmain), Jacquemus, c'est au tour du créateur de mode Hedi Slimane de lui rendre hommage. Il a publié sur Instagram une photo de Birkin en smoking et chemise blanche pour une campagne Saint Laurent de 2016, accompagnée des paroles d'"Ex fan des sixties".

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

OFFENSANTE ANIMOSITÉ	EN SCÈNE	MINISTÈRE	ADVERBE	TERME ANGLAIS CONTRE	COLÈRE-USE PRONOM	BERGE	ZAPPETTE
ESCLANDRE	LETTRES DE JINA	COLLINE	ADVERBE	SORGHO	CHANGE- MENT DE PEAU	EN PRIME	
CHOSE			PLANTE POTAGERE				
DÉCHIFFRER			ROULÉ		MÈCHE	DRAME NIPPON	
LITHIUM EAU-DE-VIE	ROMAINS SODIUM		PRONOM ET ADVERBE	PRONOM		LAC DU SOUDAN TAMIS	
			EN DANGER INFONDÉ		VOYELLES AVALER		SYLLABE
OBSCUR- ANTISTE	QUARTIER DE REIMS		PRONOM VOYELLES		JACUZZI SODIUM SERPENT		
PIGE CRISPÉE	EN PENTE	RUPIN QUARTIER DE TANGER				EN VOGUE ARTICLE	
RÉPRIMANDE					LIT ARABE		

Solution mots flechés d'hier

OS	T	E	N	T	A	T	O	I	R	E
E	R	E	U	A	I	E	X			
C	L	E	R	C	A	L	E	E	T	
E	S	T	R	A	D	E	M	E	R	
C	O	N	N	U	L	A				
T	R	O	P	S	T	N	S	D		
P	R	H	I	N	U	E				
O	D	A	U	B	E	U	S	E		
I	N	O	G	R	E	S	R	A		
N	E	N	E	R	O	D	E	N		
P	E	A	N	R	I	P	I	O	N	S
R	U	E	N	E	N	U	E			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouitby
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metfah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sals (Responsable)
Myriem Behane
Khadja Halafi
Mariama Farki
Elkardoussi Elmehdi

Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Ammar Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmedou El Katob (Ladyoune)
Abdelali Khalilad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab-Sahnoun
Khali Berrouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca, Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 63 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 04 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma

Youssef El Gabs
Moussa El Youssefi
Leubna Baghdadi
Latifa Mounib
Kha Ait Dahman
Sihem Zatter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522) 31.00.62
(0522) 62.32.32
(0522) 60.25.44
Fax: (0522) 31.28.30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

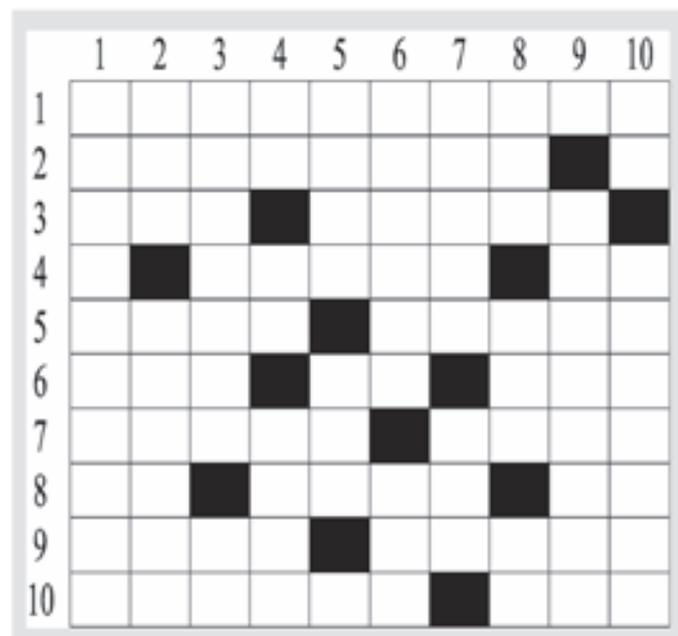
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/04

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب ojb MAROC
2017
www.ojb.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Adhésion
- 2- Insulaires
- 3- Boisson - Prise de laine
- 4- Cacher - Le nit
- 5- Néant - Tu la vérité
- 6- Se rendra - Id est
- Vieil organe terroriste
- 7- Insensible - Dirigeant arabe
- 8- Font le ton - Eau du Congo
- Largeur d'étoffe
- 9- Etat d'Europe - Elle a des fans
- 10- Vache ! Eelos

VERTICALEMENT

- 1- Puritains
- 2- Calife - Moquerie
- 3- Sur la porte - Font une rive
- Course effrénée
- 5- Sou du Pérou - Poisson
- 6- Très gros - Elle reste au fond
- 7- Conduite - Rouge à Londres
- 8- Existe - Homme du déluge
- Bavard !
- 9- Coche
- 10- Caché - Sorties du métier

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

		1	6	3				2
5		6	8					3
9	3						8	1
		9	5					7
	5	3	2		1	9	6	
4				6	2			
6	2					1	9	
3				4	8		6	
1		6	8		3			

Difficile

3		5	4					
				8	6	7		
		5		1			3	
6	7							9
	1			8			2	
8					3	7		
1		2			5			
	3	4	8					
				5	9			8

Moyen

	9		5	2		6	4	
			3	7	6			
		2	8					
	4					3	9	
	6		8			1		
5	7					2		
				8	5			
			7	3	4			
9	3	5	6				4	

Expert

	6						4	
			4		9	6	5	
	1	5		3				
8		5					9	
7				6			2	
		1			8	2		
	1	4	6	8				
	3						9	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	5	2	1	3	4	8	7	6
7	3	8	6	2	5	4	1	9
1	6	4	8	9	7	5	3	2
6	9	7	4	5	2	1	8	3
5	2	1	9	8	3	6	4	7
4	8	3	7	6	1	2	9	5
8	7	5	2	1	9	3	6	4
2	1	9	3	4	6	7	5	8
3	4	6	5	7	8	9	2	1

Difficile

8	6	5	9	3	2	4	7	1
2	9	1	7	4	6	5	3	8
7	4	3	5	1	8	9	6	2
6	5	2	1	8	3	7	4	9
4	3	8	2	9	7	6	1	5
9	1	7	6	5	4	8	2	3
3	7	4	8	2	9	1	5	6
1	2	9	4	6	5	3	8	7
5	8	6	3	7	1	2	9	4

Moyen

8	5	9	7	1	3	2	6	4
2	6	3	4	5	9	7	1	8
7	1	4	6	2	8	9	3	5
3	2	1	5	6	7	8	4	9
6	9	5	8	4	2	1	7	3
4	7	8	3	9	1	5	2	6
1	4	6	2	8	5	3	9	7
9	8	7	1	3	4	6	5	2
5	3	2	9	7	6	4	8	1

Expert

1	7	4	9	8	6	2	5	3
6	9	5	7	2	3	4	8	1
3	2	8	1	4	5	6	9	7
7	1	2	5	9	4	8	3	6
5	4	6	8	3	2	1	7	9
9	8	3	6	1	7	5	2	4
4	6	9	2	7	8	3	1	5
2	3	7	4	5	1	9	6	8
8	5	1	3	6	9	7	4	2

En Colombie, des gangs manient pelles et brouettes pour bâtir la paix

De jeunes membres du gang colombien des "Shottas" refont un terrain de foot laissé à l'abandon dans la ville portuaire de Buenaventura. Fin 2022, ils ont rejoint un fragile processus de paix initié par le premier gouvernement de gauche du pays.

Avec leurs rivaux du groupe des "Spartanos", ils comptent près de 2.000 membres, selon une estimation de la Fondation paix et réconciliation.

Avant la trêve, les deux bandes s'affrontaient sans merci pour le contrôle des différents quartiers de la ville. Elles se sont notamment opposées à l'arme automatique pendant plusieurs heures fin août 2022, lors d'une "nuit de terreur", selon la presse locale.

Désormais, des jeunes des "Shottas", bottes aux pieds et casque de chantier sur la tête, apprennent à manier pelles et brouettes à la place des armes. "C'est la première fois que certains d'entre eux travaillent dans la construction et ils aiment ça", assure sous couvert d'anonymat auprès de l'AFP un porte-parole du gang, sous le coup d'un avis de recherche.

Tous sont Afro-Colombiens, comme 91% des 350.000 habitants de cette ville par laquelle transitent 33% du commerce international colombien, ainsi que la drogue ensuite acheminée vers l'Amérique centrale et le Mexique.

Dans le cadre d'un rapprochement avec le gouvernement du président Gustavo Petro, quelque 200 membres



des deux groupes ont rejoint des projets financés par l'Etat comme celui de la rénovation du terrain de football en terre situé dans un quartier pauvre de la ville.

Mais la trêve reste fragile: le projet de loi validant les avancées obtenues lors des discussions de paix n'a toujours pas été adopté, et le mécontentement grandit parmi les membres des deux gangs.

Début juillet, après des mois de calme relatif, une fillette de neuf ans a été tuée dans une fusillade impliquant, selon les autorités, les deux bandes rivales. Ces dernières ont cependant dé-

menti. "S'il y avait plus d'oeuvres comme celle-ci, peut-être aurions-nous moins de jeunes impliqués dans le conflit (...) nous avons toujours demandé un investissement social et non une militarisation", affirme le porte-parole des "Shottas".

La pauvreté touche 40% des habitants du principal port colombien du littoral pacifique, où le chômage concerne une personne sur quatre.

"Shottas" et "Spartanos" sont nés fin 2020 d'une scission au sein d'un même cartel criminel alors hégémonique, La Local. La confrontation a fait grimper le taux d'homicide de la ville à

plus de 61 pour 100.000 habitants en 2021, soit près du double de 2020 et bien plus que la moyenne nationale (24).

En 2022, les deux gangs ont accepté d'ouvrir un dialogue avec le gouvernement, donnant le coup d'envoi à un processus de paix urbain "sans précédent", selon le gouvernement, dans un pays ravagé par un conflit de six décennies entre guérillas, paramilitaires d'extrême droite et trafiquants de drogue.

Nous avons eu une "trêve de septembre à janvier, puis le conflit s'est aggravé" entre les deux bandes, explique

le porte-parole des "Shottas", un homme au physique corpulent qui a participé aux discussions de paix avec le gouvernement.

C'est "un moment tendu parce qu'il n'y a pas de sécurité juridique et qu'il y a beaucoup d'intérêts économiques derrière tout cela. Les structures sont très nerveuses", estime Juan Manuel Torres, chercheur pour la Fondation paix et réconciliation, qui estime que le conflit a fait quelque 300 victimes depuis 2020 dans la ville.

Le porte-parole des "Shottas" abonde: sans "cadre juridique, nous ne savons pas ce qu'ils peuvent nous offrir".

Les discussions avec le gouvernement, relancées cette semaine, interviennent dans le cadre de la mise en oeuvre de l'ambitieux projet de "paix totale" voulu par le président Petro (élu à l'été 2022), pour mettre fin à la violence des différents acteurs armés sévissant dans le pays.

Signe de la volonté du président de parvenir à la paix, lors d'un récent déplacement à Buenaventura, il a lancé une proposition audacieuse intitulée "Jeunesse en paix": "Des milliers de jeunes seront payés pour ne pas tuer, pour ne pas participer à la violence et pour étudier".

Bien que critiquée par l'opposition, la mesure semble répondre aux demandes des gangs: le chômage, "c'est ce qui amène la pauvreté et la pauvreté amène la violence", souligne le porte-parole des "Shottas".

Takeda retire sa demande d'autorisation de son vaccin contre la dengue aux Etats-Unis

Le groupe pharmaceutique japonais Takeda a retiré "volontairement" sa demande d'autorisation de son vaccin contre la dengue aux Etats-Unis, invoquant des problèmes de "collecte de données" ne pouvant être résolus dans la procédure actuelle devant l'agence américaine du médicament (FDA).

"La FDA a demandé des données supplémentaires qui ne figuraient pas dans le protocole de l'essai clinique" de ce vaccin et qui n'étaient pas disponibles par conséquent. Ce protocole avait pourtant été "examiné et accepté" par cette agence, a fait valoir une porte-parole de Takeda interrogée mercredi par l'AFP.

Takeda reste évasif pour le moment sur l'avenir de ce vaccin aux Etats-Unis: "Le plan futur (...) fera l'objet d'une évaluation plus approfondie compte tenu des besoins des voyageurs et des personnes vivant dans les régions des Etats-Unis où la dengue est endémique, telles que Porto Rico", a écrit le groupe dans un communiqué daté de mardi.

TAK-003 a déjà été approuvé l'an dernier dans l'Union européenne sous le nom de Qdenga, ainsi que dans d'autres pays dont l'Indonésie, le Brésil ou encore la Thaïlande.

"Les profils d'efficacité et de sécurité de TAK-003 ont été démontrés par un solide programme d'essais cliniques, dont une étude de phase III de 4 ans et demi portant sur plus de 20.000 enfants et adolescents vivant dans huit régions où la dengue est endémique", a encore souligné Takeda.

Même si cela ne devrait pas avoir un gros impact sur les ventes de ce vaccin essentiellement destiné aux pays tropicaux, ce revers aux Etats-Unis a plombé mercredi Takeda à la Bourse de Tokyo: l'action du groupe a perdu 2,38% à la clôture du marché.

Transmise par un moustique, la dengue est un virus très répandu dans les pays chauds, causant 100 à 400 millions d'infections chaque année, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les formes sévères sont rares mais peuvent être mortelles.

Qdenga est seulement le deuxième vaccin contre cette maladie disponible dans le monde. L'utilisation du premier, Dengvaxia, développé par le français Sanofi, est très limitée car réservée depuis 2017 à des personnes déjà infectées auparavant, rendant de facto impossible des campagnes de vaccination préventive massives.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ

Avis rectificatif et de report n°01

APPEL D'OFFRES OUVERT No33/2023/HZ DU19/07/2023 à 10 heures
publié au Journal LIBÉRATION n°9955 du 24/25 Juin2023 relatif aux :

**TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE, ET FOURNITURE ET POSE
DES PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET DES DISPOSITIFS DE
SECURITE AU NIVEAU DE LA RN 9 ENTRE LES PK 278+500 ET 304+500
DANS LA PROVINCE D'AL HAOUZ.**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
d'Al Haouz porte à la connaissance du public que :

-La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres cité ci-dessus prévue pour
le 19/07/2023 à 10h00mn est reportée au **03/08/2023 à 10h00.**

N° 5307/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet: REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR
L'IMMATRICULATION DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE
L'AUTOROUTE SETTAT-MARRAKECH (SECTION SETTAT-SKHOR RHAMNA)
-PROVINCE DE RHAMNA-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/2023
OUVERTURE DES PLS LE 15/08/2023

Le 15/08/2023 à 10h30 (Six Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service
de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis
relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR L'IMMATRICULATION DES
PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE L'AUTOROUTE SETTAT-MARRAKECH (SECTION
SETTAT-SKHOR RHAMNA) -PROVINCE DE RHAMNA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés
du Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna. Il peut être également
téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante
www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six mille cent Dirhams (6 100,00 dhs)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Quatre cent neuf mille cinq cent dirhams 00 Centimes (409 500,00 TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des
marchés du SETL ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETL ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche
publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant:

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, et mentionnant
éventuellement le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution
desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites
prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites
prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les
dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 5309/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة الدار البيضاء
مجلس إقليم
دارة سطات الجنوبية
قيادة أولاد بوزيري
جماعة سيدي محمد بن رحال
عدد : 528 / 2023

اعلان تصحيحي

يعلن رئيس جماعة سيدي محمد بن رحال الى كافة الموظفين المترشحين لاجتياز امتحان الكفاءة
المهنية برسم سنة 2023 أن يوم 20 جتير 2023 هو آخر أجل لإيداع طلبات الترشيح بدلا من 22
جتير 2023 والذي نشر خطأ بواسطة الاعلان عدد 468 بتاريخ 2023/06/26 بجريتي رسالة الامة
عدد 12475 بتاريخ 04 يوليوز 2023 وجريدة LIBERATION عدد 9960 بنفس التاريخ .

N° 5308/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet: REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR
L'IMMATRICULATION DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE L'AUTOROUTE
SETTAT-MARRAKECH (SECTION SKHOR RHAMNA-BENGUERIR) -PROVINCE DE
RHAMNA-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 19/2023
OUVERTURE DES PLS LE 15/08/2023

Le 15/08/2023 à 11h30 (Once Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service
de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis
relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR L'IMMATRICULATION DES
PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE L'AUTOROUTE SETTAT-MARRAKECH (SECTION
SKHOR RHAMNA-BENGUERIR) -PROVINCE DE RHAMNA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés
du Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna. Il peut être également
téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante
www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six mille six cent Dirhams (6 600,00 dhs)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Quatre cent quarante-cinq mille deux cent dirhams 00 Centimes (445 200,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des
marchés du SETL ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETL ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche
publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant:

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, et mentionnant
éventuellement le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution
desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites
prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites
prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les
dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 5310/PA

E.B PNEU SARL
 Transfert de siège social
 Changement des activités
 I- Selon l'AGE en date du 08/05/2023, de la société « E.B PNEU SARL », il a été décidé :
 Changement de l'activité et ajout des activités
 Par conséquent l'objet social modifié comme suit :
 1/ EXPLOITANT UN ÉTABLISSEMENT POUR ENTRETIEN DE VOITURES ;
 2/ REPARATION MECANIQUE ET CARROSSERIE DES MATÉRIELS ROULANTS ;
 3/ PNEUMATIQUES (MARCHAND EN GROS)
 • Le transfert du siège social du « 1 ÈRE ÉTAGE LOT AL MANSOUR IMM GH 162 APPT N 07 AIN HARROUDA MOHAMMEDIYA » ville MOHAMMEDIYA Au « RDC N° : 1-2 LOTISSEMENT SHEMS AL MADINA 3 IMM N 18 HAY OUED HASSAR CASABLANCA » ville CASABLANCA.
 En conséquence le nouveau siège social de la société E.B PNEU SARL sera « RDC N° : 1-2 LOTISSEMENT SHEMS AL MADINA 3 IMM N 18 HAY OUED HASSAR CASABLANCA »
 II- Le dépôt légal de modification, a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère instance de Mohammédia le 05/07/2023, sous le N° 1264, RC N° :25623.
 III- Le dépôt légal d'immatriculation, a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/07/2023, sous le N° 878353, et immatriculée au RC sous le N°990907.
N° 5314/PA

CABINET AL ISTICHARIYA CONSULTING - SARL - BOUZNIKA
 Tél/Fax: 0537649573
 GSM: 0668792975.
 « DELMA ROSA »
SOCIÉTÉ RESPONSABILITÉ LIMITE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH
SIÈGE SOCIAL : GROUPE ATAKADDOUM GH2-17 ÉTAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA RC : 395773
 Les associés de la société « DELMA ROSA-SARL » en date du 07/09/2022, ont décidé ce qui suit :
 -Transfert de siège social : de GROUPE ATAKADDOUM GH2-17 ÉTAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA à DR OULAD LAHCEN COMMUNE EL FOKRA BERRECHID.
 -Augmentation de capital social de 100000,00 dhs à 500000,00dhs.
 -Extension de l'objet social (production de biscuiterie et gaufrette).
 - La démission du gérant Mr. HICHAM FADIL, CIN N°BE542100.
 -Pouvoir de signature du Mr. OTHMANE FADIL, CIN N°BB119562.
 Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 17/10/2022 sous le N° 34143.
N° 5315/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ CHOUAIB DOUKKALI
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE
 Sidi Bennour
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° 01/EST/2023
 Le 05/09/2023 à partir de 10h du matin, il sera procédé, au siège de l'École

Supérieure de Technologie de Sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour : Prestations de gardiennage du siège de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de l'École Supérieure de Technologie sis à avenue des FAR, Sidi Bennour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma
 Le présent appel d'offres est lancé en un seul lot.
 Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 DH (Dix mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT QUARANTE MILLE DIRHAMS TTC (340000,00 DH TTC)
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de l'université ChouaibDoukkali d'El jadida.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
 - soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de consultation.
N° 5316/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET MARCHÉS
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
 n° 01/CA-BG/2023
 Le 11/08/2023 à 11h00 min il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale

pour l'étude architecturale et le suivi des travaux de reconstruction du siège de la troisième anness administrative à la ville de Guelmim y compris démolition et aménagement des locaux FA.
 Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Deux Millions Dirhams et zéro Centime (2.000.000,00 Dhs).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102

et 148 du décret n°2-12-349 du 8 jomada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 - Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de cette Province
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5317/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CERCLE DE MIDELT
CAIDAT AIT OUAFFELLA
COMMUNE AMERSID

AVIS D'ORGANISATION D'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE AMERSID AU TITRE ANNÉE 2023

Le président de la Commune d'Amersid, annonce que l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année : 2023 est ouvert aux fonctionnaires remplissant les conditions statutaires, sera organisé au siège de la dite commune, tel indiqué au tableau ci-dessous :

Catégorie	Conditions	Nombre de postes	Date d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers	Lieu d'examen
Examens professionnels pour l'accès au grade Rédacteur 2 ^{ème} grade	Six années de travail effectif en qualité de Rédacteur 3 ^{ème} grade	05	11/11/2023 à 9h	10/11/2023	Siège de la commune d'Amersid
Examens professionnels pour l'accès au grade Adjoint Administratif Principal	Six années de travail effectif en qualité Adjoint Administratif 1 ^{er} grade	05	11/11/2023 à 9h	10/11/2023	Siège de la commune d'Amersid

N° 5311/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE BENSULIMANE
CERCLE DE BENSULIMANE
CAIDAT DES ZAIDA
COMMUNE ZAIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° :06/2023

Le 15/08/2023 à 11h, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Zaida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABRIEN CHARPENTE MÉTALLIQUE POUR VÉHICULES DE LA COMMUNE ZAIDA BENSULIMANE.
 -Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la Commune Zaida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :7500.000DH (Sept mille cinq cents dirhams 00 cts).
 -L'estimation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage d'un montant de :375556,00 DHS (Trois cent soixante-quinze mille cinq cent seize Dirhams 00 Cts).
 - Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1428 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune Zaida ;
 - soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :
1 Pour les concurrents installés au Maroc:
 Produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement :

Secteur	Qualification	Classe
1	2	4

2 Pour les concurrents non installés au Maroc : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5313/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE BEN SMIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06/CTBS/2023

Le 15/08/2023 à 11 h, Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ben Smim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : Travaux de Construction et d'équipement d'un local et d'une Bâche + Renforcement de riveaux existant pour Alimentation en eau potable des foyers d'Ait mossa Addi et Ait taleb Akka de la commune de Ben Smim - Province d'Ifrane.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la commune Ben Smim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25 000,00 dhs (Vingt Cinq mille Dirhams)
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 970 500,00 dhs (Neuf cent soixante-dix mille cinq cent dirhams)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique, de la commune Ben Smim.
 - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
 - Il est exigé des entreprises installées au Maroc, de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A6	5
1	N OU I7	5
2	JS OU J6	4

Les entreprises non installées au Maroc, doivent fournir le dossier technique, tel que prévu dans le règlement de consultation .

N° 5312/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
COMMUNE SIDI HAJJAJ
OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES
DE LA COMMUNE
SERVICE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°07/2023/CSHOH
Le 15/08/2023 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la direction des services de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de construction des chemins vicinaux (L34 et L35) en bicoche relevant de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune de Sidi Hajjaj

Oued Hassaril peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30 000,00 DH (TRENTÉ mille dirhams).
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 640 000,00DH TTC (un million six cent quarante mille dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique /

Bureau des marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar.
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :
- Secteur : B
- Qualification : B1 et B5
- Classe : 5
• Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 5321/PA

Ministère de l'Intérieur
Région Fes Meknes
Province Moulay Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
إقليم مولاي يعقوب
جماعة عين الشكف
مديرية المصالح

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX
N°02/CAC/2023
Séance publique

Le Jeudi 10 Aout 2023 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHEKF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° 02/CAC/2023 relatif aux TRAVAUX DE MAINTENANCE DES PISTES A LA COMMUNE AIN CHEKF, PROVINCE MOULAY YACOUB, Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des travaux à réaliser est de deux million cinq cent quarante huit mille quatre vingt dirhams 00 cts (2 548 000,00 DHS).
la caution provisoire est de : cinquante Mille Dirhams (50 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 09 Joumada I 1443 (14 Décembre 2023) relatifs à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaire www.marchespublics.gov.ma
le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, et de l'Eau

Secteur	Classe	Qualification
B : Travaux routiers et voiries urbaines	3	B1 : Travaux de terrassement routier courant.

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 09 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, le 01/08/2023 à 10H00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune Ain Chkef.

N° 5318/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, ET DE LA LOGISTIQUE DE SOUSS MASSA
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
إقليم مولاي يعقوب
جماعة عين الشكف
مديرية المصالح

Avis d'appels d'offres ouvert
Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI (PN) relevant de l'AREF Région Guelmin/Oued Noun, Sis à Avenue Idriss Abellia (Route du Port) sidi Ibi, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivantes :

Avis d'appels d'offres ouvert AU RABAIS OU MAJORATION

N° ADO	LOT	OBJET	ESTIMATION EN DHS TTC	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURE D'OUVERTURE	Classification
123656789-090	1	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 (QUATRE) SALLES D'AMÉNAGEMENT PRÉSCOLAIRE AIN BICTEYRI SOUS-ARRONDISSEMENT DE SIDI ALI ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/1 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/2 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/3 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/4 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/5 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/6 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/7 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/8 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/9 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/10 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/11 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/12 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/13 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/14 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/15 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/16 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/17 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/18 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/19 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/20 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/21 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/22 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/23 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/24 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/25 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/26 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/27 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/28 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/29 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/30 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/31 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/32 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/33 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/34 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/35 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/36 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/37 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/38 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/39 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/40 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/41 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/42 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/43 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/44 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/45 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/46 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/47 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/48 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/49 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/50 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/51 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/52 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/53 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/54 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/55 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/56 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/57 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/58 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/59 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/60 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/61 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/62 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/63 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/64 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/65 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/66 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/67 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/68 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/69 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/70 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/71 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/72 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/73 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/74 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/75 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/76 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/77 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/78 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/79 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/80 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/81 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/82 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/83 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/84 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/85 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/86 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/87 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/88 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/89 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/90 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/91 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/92 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/93 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/94 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/95 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/96 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/97 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/98 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/99 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/100 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/101 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/102 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/103 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/104 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/105 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/106 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/107 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/108 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/109 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/110 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/111 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/112 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/113 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/114 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/115 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/116 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/117 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/118 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/119 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/120 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/121 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/122 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/123 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/124 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/125 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/126 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/127 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/128 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/129 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/130 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/131 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/132 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/133 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/134 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/135 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/136 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/137 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/138 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/139 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/140 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/141 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/142 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/143 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/144 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/145 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/146 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/147 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/148 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/149 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/150 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/151 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/152 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/153 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/154 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/155 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/156 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/157 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/158 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/159 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/160 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/161 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/162 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/163 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/164 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/165 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/166 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/167 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/168 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/169 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/170 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/171 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/172 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/173 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/174 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/175 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/176 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/177 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/178 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/179 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/180 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/181 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/182 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/183 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/184 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/185 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/186 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/187 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/188 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/189 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/190 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/191 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/192 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/193 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/194 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/195 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/196 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/197 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/198 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/199 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/200 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/201 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/202 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/203 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/204 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/205 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/206 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/207 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/208 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/209 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/210 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/211 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/212 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/213 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/214 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/215 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/216 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/217 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/218 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/219 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/220 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/221 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/222 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/223 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/224 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/225 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/226 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/227 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/228 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/229 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/230 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/231 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/232 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/233 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/234 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/235 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/236 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/237 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/238 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/239 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/240 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/241 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/242 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/243 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/244 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/245 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/246 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/247 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/248 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/249 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/250 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/251 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/252 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/253 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/254 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/255 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/256 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/257 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/258 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/259 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/260 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/261 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/262 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/263 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/264 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/265 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/266 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/267 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/268 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/269 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/270 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/271 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/272 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/273 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/274 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/275 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/276 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/277 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/278 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/279 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/280 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/281 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/282 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/283 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/284 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/285 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/286 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/287 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/288 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/289 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/290 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/291 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/292 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/293 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/294 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/295 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/296 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/297 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/298 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/299 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/300 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/301 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/302 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/303 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/304 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/305 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/306 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/307 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/308 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/309 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/310 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/311 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/312 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/313 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/314 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/315 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/316 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/317 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/318 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/319 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/320 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/321 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/322 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/323 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/324 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/325 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/326 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/327 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/328 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/329 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/330 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/331 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/332 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/333 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/334 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/335 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/336 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/337 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/338 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/339 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/340 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/341 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/342 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/343 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/344 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/345 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/346 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/347 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/348 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/349 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/350 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/351 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/352 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/353 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/354 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/355 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/356 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/357 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/358 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/359 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/360 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/361 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/362 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/363 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/364 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/365 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/366 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/367 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/368 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/369 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/370 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/371 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/372 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/373 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/374 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/375 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/376 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/377 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/378 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/379 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/380 ALBARAZI EN TALEL GUELMIN, commune ANAFI. S. S/381 ALBARAZI EN T				

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ME-
DIONA
COMMUNE SIDI HAJJAJ
OUED HASSAR
DIRECTION DES SER-
VICES DE LA COMMUNE
SERVCE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°08/2023/CS/HOH

Le 16/05/2023 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la direction des services de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour-ACHAT DES BENNES, DES CHARIOTS ET BACS A ORDURES EN METALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15000,00 DH (quinze mille dirhams).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 795 800,00DH TTC (Sept cent quatre-vingt-treize mille huit cents dix-neuf dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar,
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au dépôt de la commune de Sidi Hajjaj oued-hassar à souk sebtavang le 15/08/2023 à 15h30 (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 5322/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie et des Finances
Direction des Affaires Administratives et Générales
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
N°47/2023/MEF/AC/ LOCATION
POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ

RECONDUCTIBLE
NEGOCIE

A- Objet : la location de longue durée, sans option d'achat, de deux véhicules neufs pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances.

B- Maître d'ouvrage : Le Ministère de l'Économie et des Finances.

C- Adresse du Maître d'ouvrage pour retirer le dossier :

Le dossier du marché reconductible négocié peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances, Quartiers Administratifs - Rabat - Chellah, Entrée «D», 2ème étage, Bureau n°24.

D- Pièces à fournir par les concurrents :

1- Un dossier administratif comprenant :

a) Une déclaration sur l'honneur en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics conformément au modèle joint au marché reconductible négocié (ANNEXE III) ;
b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu (Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : vingt mille dirhams (20 000,00 DH)) ;
c) Pour le groupement, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret n° 2.12.349. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

Lorsque le concurrent est une personne morale ou physique, il doit fournir :
a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
- S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée
- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
Un extrait des statuts de la société et /ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société lorsqu'il agit au nom d'une personne morale, l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2.12.349 précité. Cette at-

testation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du décret n° 2.12.349 précité ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27/07/1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;
La date de production des pièces prévues aux b et c ci-dessus sert pour appréciation de leur validité.

d) Le certificat d'immatriculation au Registre de Commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur, le modèle 9 ;
e) L'équivalent des attestations visées au paragraphe b, c et d ci-dessus délivrés par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits. Lorsque le concurrent est une coopérative ou une union de coopératives, il doit fournir :
a) Une attestation d'inscription au registre local des coopératives ;
b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.
c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2.19.69 complétant et modifiant le décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics, cette attestation doit mentionner l'activité de la coopérative ou l'union de coopératives ;
d) Une attestation ou sa copie conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme. Lorsque le concurrent est un auto-entrepreneur, il doit fournir :
a) Un certificat d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa

copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an.

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2.19.69 complétant et modifiant le décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics, cette attestation doit mentionner l'activité de l'auto-entrepreneur.

NB : La date de production des pièces exigées pour l'auto-entrepreneur, la coopérative ou l'union des coopératives sert de base pour l'appréciation de leur validité.

Lorsque le concurrent est un Etablissement public, il doit fournir :

a) Une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2.12.349 précité. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au

titre de laquelle le concurrent est imposé.

c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du décret n° 2.12.349 précité ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

2- Un dossier technique comprenant :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
b- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics

ou privées ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

E- Adresse du Maître d'ouvrage pour déposer les offres des concurrents :

Les concurrents peuvent :
- soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du bureau de la gestion du courrier de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances - Entrée «D», Quartiers Administratifs, Rabat - Chellah ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances - Entrée «D», Quartiers Administratifs - Rabat - Chellah.

F- Adresse des sites électroniques :

Le portail marocain des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma) et

Le portail du Ministère de l'Économie et des Finances : (www.finances.gov.ma).

G- La date limite du dépôt des candidatures :
La date limite du dépôt des candidatures est fixée pour le 31 juillet 2023 à 10 heures.
N° 5323/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMEDIA
COMMUNE AIN HARROUDA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHES



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DES PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 13 /2023

Le 16 Aout 2023 à 12 heure au siège de la commune, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix séance publique N° 13/2023 :

« TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA COMMUNE AIN HARROUDA »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la commune sis résidence Yasmine AIN HARROUDA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de :

(VINGT CINQ MILLE DIRHAMS) 25 000,00DH

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
646 596,00 DH TTC (Six cent quarante-six mille cinq cent quatre vingt seize dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit, envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune sis à la Résidence Yasmine AIN HARROUDA.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 66 du règlement de consultation.

Il est exigé aux concurrents installés au Maroc la production de copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification justifiant la qualification et la classification suivante :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A : construction	A5 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des bâtiments	5

• Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de consultation

N° 5324/PA

Compta-Gest Business SARL AU
284 la lagune 4 Essaouira
FIDUCIAIRE
COMPTABLE
ET FISCALE
Constitution de Sociétés
- Modifications - Tenue
de comptabilité
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte
sous seing privé en date
du 03/07/2023 il a été
constitué une société dont
les caractéristiques sont:
Dénomination : PROFESSIONAL HANDMADE SARL
Objet : Commerce électronique/MD et productions des produits d'artisanat/ Importation et exportation (marchand ou intermédiaire effectuant)
Siege Social : Domicilier chez La société MOGADOR BUSINESS CENTER SARL, siège social fixé à apt au 2ème étage Lot Bouhaira 450-5 AV Al Aqaba, Essaouira.
Durée: 99 ans.
Capital : 100 000,00 réparti en 1000 parts de 100 dhs déternu par :
- Rachid EL GADDAH : 500 parts de 100 dhs soit 50 000,00 dhs
- Abdelmonim BELACHMI : 500 parts de 100 dhs soit 50 000,00 dhs
Gérance : Accordée à Rachid EL GADDAH pour une durée illimitée.
Dépôt Légal : Le dépôt légal est effectué au tribunal de première instance De Essaouira sous N° 311, le 17/07/2023. R C N° 6853.

N° 5325/PA

SOCIETE = YASNIS CAR = S.A.R.L.A.U
LOT JNANATE 25, RUE 78, N° 20, SIDI MAAROUF CASABLANCA

La Correction de l'adresse du siège social de la société
- Au terme des Procès-verbaux de L'AGE de la société * YASNIS CAR * S.A.R.L. A.U du 10/07/2023 enregistré le 11/07/2023, les associés ont décidé ce qui suit :
- La Correction (modification) de l'adresse du siège social de la société Du :
LOT JNANATE, RUE 78, N° 20, SIDI MAAROUF CASABLANCA
Pour être :
LOT JNANATE 25, RUE 78, N° 20, SIDI MAAROUF CASABLANCA
La Modification de L'article 04 des statuts
- La Mise à Jour des statuts (suite aux différentes modifications)
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 13/07/2023 dont R.C N° 371.183 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 5326/PA

SOCIETE = IRIK SERVICE = S.A.R.L.A.U
RUE ALLEE DES MELIAS, RESIDENCE AL FATH, N° 8, AIN SEBAA CASABLANCA
Cession de parts sociales, Démission des fonctions de gérant unique,
Nomination d'un nouveau gérant unique et La Mise à Jour des Statuts

- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * IRIK SERVICE * S.A.R.L. A.U, du 15/06/2023 enregistré Le 16/06/2023, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :
- La Cession de (1.000 Parts) dans la société par * Le Cédant : Mr ER-RAGRAGUI EL MOSTAFA (1.000) Parts sociales
* Le Cessionnaire : Mr LEBARRANI YASSINE (1.000) Parts sociales
- La démission de Mr ER-RAGRAGUI EL MOSTAFA de ses fonctions de Gérant Unique dans la société = IRIK SERVICE = S.A.R.L.A.U
- La Nomination de Mr LEBARRANI YASSINE en tant que Gérant Unique de la société * IRIK SERVICE * S.A.R.L.A.U
- La Modification des articles 6, 7 et 13 des statuts (article 17 dans les nouveaux statuts)
- La Mise à Jour des Statuts (Approbation des statuts suite aux différentes modifications)
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 17/07/2023 Sous N° 878460 dont R.C N° 515.907 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 5327/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DEMOHAMEDIA
COMMUNE
AIN HARROUDA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUROFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N°11/2023

Le : 16 Aout 2023 à 11heure il sera procédé, à la salle de la réunion de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix:
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE D'ATHLETISME TERRAINDAKHLA
Le dossier d'appel d'offres est à télécharger à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Le cautionnement pro-

visoire a été fixé à la somme de : (Soixante mille Dirhams) 60 000,00 Dh
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 747 720,00 DH TTC (Trois millions sept cent vingt sept cent vingt dirhams Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 148 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété et conformément à l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties péuniaires.
Les plis à déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma avant l'ouverture des plis le 16 Aout 2023
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
Suite au règlement de consultation article 13, les échantillons et les documents techniques doivent être déposés obligatoirement au Bureau des Marchés à la commune annexe au Résidence Yasmine Ain Harrouda au plus tard le 15 Aout 2023 à 15H

N° 5328/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
CERCLE
D'AMERZAGANE
COMMUNE DE TIDILI
Avis d'appel d'offre ouvert N°01/2023

Le 16/08/2023 à 10h du matin, il sera procédé dans le bureau de président de la commune Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour les travaux d'extension du réseau 1er catégorie aux douars : Tagadirte Noumazoïre, Anzal, Timajdloute, Targa Igoudlan, Tachadirte, Argue, Centre Tidili, Fouzilal, Ait Bourique, Imaghouden Ait Bouyahda, Tagadirte Nbozine, Tighremte, Azrou, Ihardazen, Zaouite Sidi Idet, Tizaghren à la commune de Tidili.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique de la commune de Tidili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électro-

nique suivante commune.Tidili@gmail.com
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.957,00Dhs (huit Mille neuf Cent Cinquante Sept Dirhams, 00Cts).
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage : 358.309,80 Dhs (Trois Cent Cinquante Huit Mille Trois Cent Neuf Dirhams, 80Cts).
Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TIDILI.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leurs offres par voie électronique du marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles pré-

vues par l'article 9 du règlement de la consultation.
N° 5329/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
CAIDET IGHREM
NOUGDAL
CERCLE
D'AMERZAGANE
COMMUNE DE TIDILI
Avis d'appel d'offre ouvert N°02/2023

Le 16/08/2023 à 11h du matin, il sera procédé dans le bureau de président de la commune Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour les travaux de construction d'un quartier artisanal à la commune de Tidili.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique de la commune de Tidili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante commune.Tidili@gmail.com
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 44.562,00Dhs (Quar-

rante Quatre Mille Cinq Cent Soixante Deux Dirhams, 00Cts).
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage : 1.782.480,00 Dhs TTC (Un Million Sept Cent Quatre Vingt Deux Mille Quatre cent Quatre Vingt Dirhams, 00 Cts).
Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TIDILI.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leurs offres par voie électronique du marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.
N° 5330/PA



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Direction des Marchés Publics
N° 05/TRAU/DRCDT/2023

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 05/TRAU/DRCDT/2023

Le **Jeu 31 Août 2023 à 10 heures**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis AVENUE MOHAMMED 6, BOUTALAMINE, ERRACHEDIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 05/TRAU/DRCDT/2023 pour : **LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE THEATRE A TINEJAD, PROVINCE D'ERRACHEDIA (LOT UNIQUE).**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des Affaires Administratives et Financières à la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication –département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis au AVENUE MOHAMMED 6 BOUTALAMINE ERRACHEDIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
230 000,00 DHS (Deux cent trente mille Dirhams).

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
11 845 935,42 DHS TTC (Onze millions huit cent quarante-cinq mille neuf cent trente-cinq Dirhams et quarante-deux Centimes Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement :

- Déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics conformément à l'arrêté de la ministre de l'Économie et des Finances n°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties péuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

➤ **Pour les concurrents installés au Maroc doivent fournir :**
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A : Construction	A3	3

➤ **Pour les concurrents non installés au Maroc :**

- le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- le prix d'acquisition des plans est fixé à **15 Dirhams** Le mètre linéaire.

N° 5331/PA

Portrait



Carlos Alcaraz

Apprentissage express

Après sa victoire au Queen's, l'Espagnol Carlos Alcaraz estimait qu'il lui fallait "plus d'expérience sur gazon". Quinze jours plus tard, ce monstre de

précocité a remporté le tournoi de Wimbledon, son deuxième titre du Grand Chelem, sur une surface qu'il maîtrise depuis... quelques jours.

Prodige aussi pressé que combattant acharné, le droitier de 20 ans a empoché son deuxième titre du Grand Chelem, un an après être devenu le N.1 mondial le plus jeune de l'histoire, grâce à son premier sacre majeur à l'US Open.

Sur un court, le jeune homme va très, très vite. Ce qui lui permet souvent d'écoeurer ses adversaires, à force de renvoyer toutes les balles, les plus éloignées, les plus fortes, les plus vicieuses, les plus désespérées, pour in fine remporter un point qui semblait inéluctablement perdu.

Cette aptitude se double d'une abnégation sans borne, qui transpire l'humilité et rappelle forcément celle de Rafael Nadal, qualité qui a fait une des caractéristiques et surtout une des clés du succès de ce glorieux aîné, avec un record de 22 titres du Grand Chelem à son actif.

En mai, Carlos Alcaraz a joué son premier Roland-Garros en tant que N.1 mondial. Le premier sans Rafael Nadal, blessé. Si le jeune prodige espagnol a plié physiquement sous la pression de Djokovic en demi-finale, l'étiquette encombrante de "prochain Nadal" a eu vite fait d'être collée sur son dos.

"Cela dure depuis des années sur

les réseaux sociaux. Mais j'essaie de ne pas me laisser distraire: je pense à moi, à mes progrès. Je suis de Murcie, lui de Majorque. Il est gaucher, pas moi. Quand j'étais petit, j'étais tout sauf un guerrier, j'étais petit, frêle, pas vraiment puissant", rappelait-il en juin 2022 au quotidien italien Corriere della Serra.

C'est à quatre ans que "Carlitos" a commencé à taper ses premières balles, sur les courts ou seul contre le mur du club de tennis dirigé par son père, à El Palmar, où il vit toujours auprès de ses parents et ses trois frères.

"A 5 ou 6 ans, Carlos avait déjà des qualités naturelles, une très bonne coordination et surtout une capacité à apprendre très vite. Il pouvait copier ce qu'il voyait sur le court. C'est à ce moment-là qu'on a décidé de développer son potentiel", a raconté son père à Trans World Sport.

A Wimbledon, Carlos Alcaraz s'est imposé pour ce qui n'était que son quatrième tournoi sur gazon sur le circuit ATP. "Je ne pensais pas que mon jeu et mes déplacements (s'adapteraient) si vite", s'était-il félicité après sa victoire au Queen's.

Une précocité qui n'étonne plus, un an après qu'il soit devenu le plus jeune N.1 mondial de l'histoire à exactement 19 ans, 4 mois et 6 jours, au lendemain de son titre à l'US Open.

Le destin l'a rapproché de Juan Carlos Ferrero, puisque l'ex-N.1 mon-

dial l'a pris sous son aile à 15 ans, dans son académie de Villena, à une grosse heure de chez Alcaraz. "Ça a changé ma vie. J'ai évolué, je suis devenu plus dur sur le court", assure le jeune surdoué.

Sortant vainqueur de plusieurs marathons lors de son titre à l'US Open, Alcaraz s'est montré bien plus expéditif pour remporter son deuxième Grand Chelem, n'ayant lâché que deux sets pour se hisser en finale face à Novak Djokovic.

Face au Serbe, il a glané son sixième titre en 2023, remportant notamment pour une deuxième fois consécutive le tournoi de Madrid où il avait marqué les esprits en 2022 dégommant Nadal et Novak Djokovic, alors N.1 mondial, du jamais vu dans un même tournoi sur terre battue.

Ce qui frappe chez lui sur un court, c'est son sourire qui surgit souvent en plein match, et combien le plaisir du jeu imprègne son discours.

"Quand j'étais plus jeune, j'étais une personne complètement différente. Sûrement que je ne m'amusais pas comme je m'amuse maintenant. J'étais toujours en colère, à balancer ma raquette, à me plaindre beaucoup, raconte-t-il. J'ai appris à me calmer, à contrôler mes émotions. Et à aimer jouer au tennis, à beaucoup m'amuser sur le court."

Les pieds bien sur terre, pour mieux s'élever dans la stratosphère.

“

Quand j'étais plus jeune, j'étais une personne complètement différente. Sûrement que je ne m'amusais pas comme je m'amuse maintenant

Le PSG se positionne sur Yassine Bounou



Le Paris Saint-Germain (PSG), qui cherche un deuxième gardien en ce mercato estival, se positionne sur l'international marocain Yassine Bounou, selon les médias sportifs de l'Hexagone.

"Le club parisien est en quête d'un deuxième gardien, derrière son titulaire italien, notamment depuis le très grave accident dont a été victime Sergio Rico. Ce pourrait donc être l'international marocain

(Yassine Bounou)", rapporte "RMC sport". Depuis son arrivée, le technicien du club parisien, Luis Enrique, donne son avis sur les différentes pistes du club concernant le mercato de l'été, note la même source, soulignant que le joueur de 32 ans affiche une solide expérience et une fiabilité qui en font, aux yeux du PSG, un profil intéressant.

Et de relever que des discussions ont

été entamées entre la direction parisienne et Yassine Bounou.

Arrivé en Espagne en 2012 en provenance du Wydad de Casablanca, le gardien de but des Lions de l'Atlas a joué pour l'équipe réserve de l'Atlético Madrid et au Real Saragosse, avant de rejoindre Gérone en 2016.

Bounou est sous contrat avec le FC Séville jusqu'en 2025.

Coupe du Trône de handball Victoire du Raja d'Agadir



Le Raja d'Agadir a remporté la Coupe du Trône de handball (2022-2023) aux dépens de la Rabita de Casablanca par 39 à 20, lundi à la salle El Masira de Meknès.

La Rabita de Casablanca s'est qualifiée à la finale après avoir pris le meilleur sur Hilal Nador (30-29), tandis que le Raja d'Agadir s'est imposé face au Widad Smara sur le score de 26 à 24.

Nabi, nouvel entraîneur de l'AS FAR

Le Tunisien Nasreddine Nabi a été désigné nouvel entraîneur de l'AS FAR, en remplacement du coach Aziz Samadi, a annoncé lundi le club militaire.

Nasreddine Nabi s'est engagé pour deux saisons avec les Militaires, a précisé le club rbati sur ses réseaux sociaux.

L'AS FAR a remporté cette saison le titre de la Botola Pro D1, le 13e de son histoire, grâce à sa victoire face à l'Ittihad de Tanger (3-2) lors de la dernière journée.



Sept médailles pour le contingent marocain aux Mondiaux de para-athlétisme

Le Maroc a remporté sept médailles, dont trois en or, lors des Championnats du monde de para-athlétisme, qui ont eu lieu du 08 au 17 juillet 2023 à Paris.

Avec un total de 7 breloques (3 en or, 2 en argent et 2 en bronze), la sélection marocaine, qui a clôturé sa participation avec une médaille d'or remportée par le champion paralympique et du monde, Zakariae Derham au lancer de poids (F33), a occupé le 20e rang (parmi 107 pays participants) du tableau des médailles.

Les deux autres médailles d'or ont été remportées par Ayoub Sadni (T47/400 m) et Fatima Ezzahra El Idrissi (T12/1500 m), signant tous les deux des records du monde dans leurs épreuves.

Les deux breloques d'argent ont été décrochées par Mouncef Bouja (T12/100 m) et Youssra

Karim (F41/disque).

S'agissant des médailles de bronze, elles sont revenues à Oumaima Oubraym (F32/lancer de club) et Saïda Amoudi (F34/lancer de poids).

Le Maroc a participé à cet événement sportif, qui a rassemblé 1.700 athlètes (qu'ils soient en situation de handicap physique, visuel, psychique ou mental), avec 18 athlètes.

Deuxième plus grande compétition paralympique internationale juste après les Jeux paralympiques, ce grand événement sportif international s'est déroulé au stade Charléty à Paris. D'importance majeure puisque qualificatif pour les Jeux paralympiques de Paris 2024, cet événement a été placé sous l'autorité de l'instance internationale World Para Athletics.

Cérémonie en l'honneur de l'équipe nationale des joueurs locaux de basket championne d'Afrique

Une cérémonie en l'honneur de l'équipe nationale des joueurs locaux de basketball, championne d'Afrique, a été organisée lundi à l'aéroport Mohammed V de Casablanca. L'équipe nationale a remporté le championnat d'Afrique des joueurs locaux (AfroCan 2023), après avoir battu dimanche son homologue ivoirienne par 78 à 76 dans la capitale angolaise, Luanda.

A cette occasion, le président de la Fédération Royale marocaine de basketball (FRMB), Mustapha Aourach, a affirmé que le sacre de l'équipe nationale est un exploit historique qui s'ajoute aux différentes performances du sport national.



Il a ajouté que ce 2ème sacre africain de l'équipe nationale, 58 ans après le premier (Championnat d'Afrique de basket - AfroBasket), n'était pas le fruit du hasard, mais le résultat des efforts de toutes les composantes du basketball national.

Il a ajouté que le nouveau système qui a été adopté dans la division excellence, où les équipes jouent désormais 45 matches, en plus des matches des play-offs et de la finale, et le recrutement par les clubs marocains de joueurs expérimentés ont eu un impact positif sur le niveau technique et physique des joueurs du championnat national. Il a relevé que les résultats obtenus par les autres catégories d'âge de l'équipe nationale confirment la pertinence du travail accompli par la Fédération Royale marocaine de basketball.

Le sélectionneur national, Labib El Hamrani, a, pour sa part, estimé que lors de cette compétition, la sélection marocaine s'est imposée comme une équipe forte au niveau continental, soulignant que le sacre africain aura un impact positif que ce soit sur l'équipe A ou sur les autres catégories.

De son côté, Jihad Benchlikha, désigné comme l'un des cinq meilleurs joueurs du championnat, a indiqué que le mérite de ce sacre revient aux efforts concertés des joueurs et au soutien continu des membres et des composantes de l'instance fédérale.

Sport



Au Maroc, les Lionnes de l'Atlas rugissent aussi

des nations (CAN) au Maroc en juillet 2022, s'inclinant en finale devant l'Afrique du Sud (2-1) devant plus de 50.000 spectateurs.

"Elles ne ménagent pas leurs efforts pour représenter au mieux le Maroc. On est fier d'elles", renchérit Malak El Messaoui, 15 ans, qui considère le foot comme son "seul échappatoire".

Cet espoir se nourrit également de l'épopée historique de la sélection masculine au Qatar en décembre, première équipe africaine et arabe à se qualifier au dernier carré d'un Mondial.

La preuve: une dizaine d'adhérentes étaient inscrites l'an dernier à l'école de formation Avadas, destinée à des jeunes issus souvent de familles défavorisées. Aujourd'hui, elles sont plus de cinquante.

Après les exploits des équipes masculine et féminine, "les filles sont motivées et veulent se former au foot", relève le coach Mohamed Jidi.

"L'impact est avéré. Au sein du club, nous avons une fille qui faisait du rugby, d'autres qui pratiquaient le basket ou l'athlétisme... Mais elles ont eu envie de faire du foot, elles se disent qu'elles ont un avenir", témoigne l'entraîneur de 63 ans.

Au Maroc, l'aura des Lions de l'Atlas alimente l'enthousiasme pour le onze national féminin.

"L'équipe masculine ne s'est jamais dit qu'il était difficile d'arriver en demi d'une Coupe du monde. Ils ont déterminé un but et l'ont at-



teint", opine Houdda Khalti, 16 ans, fan de la gardienne marocaine Khadija Er-Rmichi.

Rabab, elle, estime que "sans l'exploit (des Lions de l'Atlas) la participation de l'équipe féminine au Mondial aurait pu passer inaperçue, car le Maroc n'avait jamais atteint un tel niveau".

"Ce succès nourrit notre confiance en elles" à l'approche du tournoi qui se déroule à partir du 20 juillet en Australie et en Nouvelle-Zélande, ajoute la jeune fille.

Les Marocaines affronteront les Allemandes, double championnes du monde, les Sud-Coréennes et les Colombiennes.

"Les supporters marocains nourrissent une passion incroyable pour le football, comme nous les joueuses et les joueurs. Alors, on va

tout faire pour leur donner du plaisir", promet la capitaine des Lionesses de l'Atlas, Ghizlane Chebbak, dans une interview publiée sur le site de la Fifa.

"L'équipe masculine nous a montré que rien n'était impossible si on se bat et si on reste concentrées", affirme-t-elle.

Si aujourd'hui le football féminin commence à bénéficier d'une popularité certaine au Maroc, c'est grâce à une stratégie de développement mise en place en 2020.

"La Fédération a investi dans le football féminin. Depuis, les mentalités ont changé, il y a un intérêt et une évolution palpables", explique à l'AFP Khadija Illa, présidente de la Ligue féminine.

Depuis 2021, le Maroc dispose de deux divisions professionnelles,

dont les clubs -- 42 au total -- s'engagent à former des équipes de moins de 17 et 15 ans.

La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) prend en charge 70% des dépenses de chaque club, notamment les salaires des joueuses qui gagnent 3.500 dirhams minimum par mois en première division et 2.500 dirhams en deuxième.

"La réussite repose sur une politique sportive efficiente et une aide financière. Plus vous y investissez, plus vous avez des résultats", commente Khadija Illa, ancienne pro.

Dès l'an prochain, le Maroc veut accélérer la formation pour atteindre les 90.000 footballeuses et les 10.000 techniciennes et techniciens.

"Elles feront aussi bien que les hommes", prédit Rabab. Comme cette adolescente, de plus en plus de jeunes Marocaines s'adonnent au foot, motivées par la trajectoire des Lionesses de l'Atlas qui, pour leur première participation au Mondial féminin, ambitionnent de rééditer l'exploit du onze masculin au Qatar.

Dans la périphérie de la mégapole Casablanca, une douzaine de collégiennes s'échauffent sur le terrain de l'école de football du club de quartier Avadas, à l'écoute de leur coach Mohamed Jidi.

"J'évacue les ondes négatives en jouant au ballon, je me sens bien. Ce sport me donne confiance en moi", assure Rabab Tougha, 14 ans, après l'entraînement.

Son ambition est de devenir internationale -- "surtout après l'exploit des Lionesses de l'Atlas", confie-t-elle à l'AFP.

L'équipe féminine a signé, à la surprise générale, un joli parcours lors de la dernière Coupe d'Afrique

L'Allemagne sans rivale pour renouer avec sa légende



Double championne du monde dans les années 2000, l'Allemagne compte renouer le fil de sa gloire passée en Océanie lors du Mondial féminin, dans un groupe H très abordable, avec le Maroc, la Corée du Sud et la Colombie.

Les Allemandes sont revanchardes: battues en finale de l'Euro en Angleterre l'été dernier, elles veulent frapper un grand coup, 16 ans après leur dernier sacre mondial en 2007.

La vedette offensive Alexandra Popp, malheureuse lors des grandes compétitions à l'image de sa blessure à l'échauffement de la finale du dernier Euro, arrive avec une grande ambition en Australie et Nouvelle-Zélande (20 juillet - 20 août).

Le parcours des joueuses de Martina Voss-Tecklenburg est tout tracé jusqu'à la phase finale dans ce groupe H car ni le Maroc, ni la Corée du Sud, ni la Colombie ne semblent en mesure de rivaliser.

Les Sud-Coréennes peuvent néanmoins se targuer d'avoir dans leurs rangs un connaisseur de l'Allemagne avec leur sélec-

tionneur anglais Colin Bell, qui y a exercé pendant plus de 30 ans comme joueur puis entraîneur, chez les hommes comme chez les femmes.

Mais la Corée du Sud n'est parvenue qu'une fois à sortir de la phase de groupes au Mondial, en trois participations. C'était en 2015.

Le Maroc, vice-champion d'Afrique, croit de son côté en son sélectionneur français Reynald Pedros, vainqueur de la Ligue des champions avec Lyon. C'est la première participation des Lionesses de l'Atlas.

Enfin, la Colombie misera beaucoup sur l'une des pépites les plus attendues des prochaines années dans le football féminin, la jeune Linda Caicedo qui affole les compteurs à seulement 18 ans.

Déjà titulaire au Real Madrid, la virevoltante ailier a enchaîné cette saison quatre tournois majeurs: la Copa America (finale), le Mondial des moins de 20 ans (quart), le Mondial des moins de 17 ans (finale) et, cet été, le Mondial chez les grandes.